

L'Enseignement

Éducation
Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Bonne année, 258.—Souvenirs historiques, p. 258.—Questions professionnelles, p. 258.—Pensées, p. 258.—

PÉDAGOGIE:—Le traitement des instituteurs et des institutrices, *C. J. Magnan*, p. 259.—L'alphabet français, *F. B.*, p. 260.—Le secret de la science, *Fr. P. Gongalès*, p. 262.—Valeur pédagogique de la punition et de la récompense, *A. Vagner*, p. 264.—Echos du cinquantenaire de l'École normale Laval: Discours du Surintendant de l'Instruction publique.—Adresse des anciennes élèves, *Marie-Louise Pepin*, p. 270.—L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes, p. 271.—Beauté de l'enfance chrétienne, *Fr. M. Dominique*, p. 272.—L'École normale Laval, II. Principes qui ont présidé à sa fondation, *C. J. Magnan*, p. 273.—Hygiène: La digestion, *Dr. J. G. Paradis*, p. 275.

DOCUMENTS SCOLAIRES:—De l'enseignement de l'arithmétique dans les classes élémentaires (conférence de M. l'inspecteur *Rochon*), p. 276.—Congrès pédagogique de Joliette, conférence de M. *H. Nansot*, p. 277.—Conférence de M. *C. A. Lefèvre*, p. 278.—Inauguration officielle de l'École normale de Chicoutimi, p. 278.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 281.—Arithmetic, *J. Ahern*, p. 283.—Leçon de choses: Histoire du papier, *Frs. Liénard*, p. 285

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 288.—Langue française: Cours élémentaire, p. 288 —Cours moyen, p. 290 —Cours supérieur, 293.—Enseignement spécial: Enseignement anti-alcoolique, p. 298 —Enseignement agricole, p. 300.—Mathématiques: Arithmétique, p. 301 —Algèbre, p. 307 —Géométrie, p. 308.—Langue anglaise, p. 309.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—«L'Action Sociale», 309.—Spencer Wood, *Ernest Gagnon*, p. 310.—Correspondance: Lettre de Mlle *Joséphine Marceau*.—Réponse de M. *G. E. Marquis*.—Chant patriotique: Le Saint-Laurent, *J. B. Caouette*, p. 315.—Bibliographie, p. 316. Petite Revue, p. 317.—Association des institutrices catholiques de Québec, p. 318.—Aux prières, p. 318.—A nos correspondants, p. 319.—Restons chez nous, p. 319.—Une belle conférence, p. 319.—Voyages en Europe, p. 319.

ILLUSTRATIONS:—Le R. P. Charlevoix, p. 258.—M. l'abbé J. E. Duchesne, Principal de l'École normale de Chicoutimi, p. 279.—L'École normale de Chicoutimi, p. 279.—Spencer Wood, p. 311.

C. -J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE

BUREAU DE POSTE "CANDIAC"

Près Québec

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



R. P. Charlevoix

LE R. P. CHARLEVOIX, HISTORIEN
DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le Père Charlevoix naquit en France en 1682 ; vint au Canada en 1705, revint en 1720, et visita le pays. De retour en France (1722), il écrivit l'*Histoire générale de la Nouvelle-France*. Son écrit s'étend de 1504 à 1731. Mort en 1761.

Bonne année!

L'Enseignement Primaire souhaite à tous ses lecteurs une bonne et sainte année, remplie de travail et de bonheur.

Souvenirs historiques

Le 25 janvier 1627, Louis Hébert, le premier défricheur du Canada, fit une chute qui lui occasionna la mort. « Ça été le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait (1) ».

Louis Hébert, l'un des ancêtres de feu le cardinal Taschereau, habitait Québec depuis 1617. Il défricha et cultiva le terrain où se trouvent aujourd'hui le Séminaire de Québec et la Basilique.

Questions professionnelles

« 1. Une institutrice qui se trouve dans l'obligation de renvoyer un enfant de la classe, est-elle obligée d'avertir les parents et le commissaire de l'arrondissement avant d'expulser cet élève ?

2. L'institutrice ou les élèves sont-ils obligés de charroyer l'eau nécessaire à l'école : ce qui n'est pas très facile, surtout pendant la saison froide. Dans le cas où la commission scolaire refuserait de fournir l'eau, l'institutrice a-t-elle le droit de fermer la classe ? »

Réponses.—1. Une institutrice peut expulser provisoirement de sa classe un élève insubordonné, mais elle doit en avertir immédiatement les parents et les commissaires d'écoles. Seuls les commissaires peuvent ordonner le renvoi définitif d'un élève. (Voir *Règlements du Comité catholique*, art. 157, p. 84).

2. Il nous semble bien que ce sont les commissaires qui sont obligés de fournir l'eau aux écoles. L'article 105 des *Règlements du C. C.*, p. 70, après avoir énuméré les choses dont les commissaires doivent pourvoir l'école, dit : « en un mot, ils (les commissaires) devront pourvoir à tout ce qui est nécessaire au bien-être des élèves, etc. » Or, l'eau pure et fraîche est indispensable dans chaque classe. C'est pourquoi l'article 116 des *Règlements du C. C.* (p. 72) dit que dans chaque classe doivent se trouver « une fontaine à robinet ou un seau couvert et aussi au moins un gobelet. » Et comme c'est aux commissaires à fournir la fontaine ou le seau, c'est certainement à eux d'y faire mettre de l'eau.

Pensées

« La famille est l'unité sociale par excellence », a dit Le Play. Toute mesure qui consolide, qui fortifie la famille est bonne ; est mauvaise, au contraire, toute mesure qui l'ébranle ou la désagrège.

EMILE CHEYSSON.

Le Canada français ne répondra aux desseins de Dieu et à sa sublime vocation que dans la mesure où il gardera sa vie propre, son caractère individuel, ses traditions vraiment nationales.

MGR L.-A. PAQUET.

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1116.

PEDAGOGIE

Le traitement des instituteurs et des institutrices

I

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

A l'occasion de la nouvelle année, nous prenons la liberté de soumettre aux commissions scolaires de notre province le projet suivant :

a. A partir de septembre 1908, le traitement des instituteurs et des institutrices serait augmenté de 20% ;

b. Il serait accordé, en plus, par chaque municipalité, une prime additionnelle de 1%, correspondant à chaque année d'enseignement. Ainsi ; une institutrice ou un instituteur qui enseigne depuis *trois ans*, recevrait 3 % en sus de son salaire ; celle qui enseigne depuis *cinq ans*, 5%, etc.

Une institutrice dont le traitement s'élève, en 1907-1908, à \$150, et qui enseigne depuis cinq ans, recevrait en 1908-1909, d'après le projet ci-dessus :

Traitement	\$150.00
Augmentation de 20%	30.00
Prime de 1% par année d'enseignement.	7.50
	<hr/>
Total	\$187.50

Il n'y a pas dix municipalités scolaires dans la province de Québec qui ne sont pas en mesure d'élever le traitement des instituteurs et des institutrices tel que ci-haut suggéré. En ce faisant, les commissaires d'écoles accompliraient un acte de justice en même temps qu'un acte de patriotisme. N'est-il pas raisonnable, à tout point de vue, d'augmenter le salaire des éducateurs. L'importance des services rendus au pays par les instituteurs et les institutrices n'est plus à démontrer ; puis, le coût de la vie est presque doublé depuis une décade.

Le gouvernement de la province de Québec, depuis quelques années, s'est montré généreux à l'égard du personnel enseignant primaire. Aux municipalités scolaires de suivre ce noble exemple.

II

LE GOUVERNEMENT

Désireux d'encourager les instituteurs et les institutrices à persévérer dans l'enseignement, le gouvernement provincial accorde : 1° par l'entremise des inspecteurs d'écoles, des primes de \$20 et de \$30 à ceux et celles qui réus-

sissent le mieux dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels; 2° des primes de \$15 et de \$20 à ceux et celles qui enseignent depuis 15 ou 20 ans; 3° des primes aux municipalités scolaires qui remplissent le mieux leurs devoirs, à la condition de ne pas payer moins de \$100 de traitement aux titulaires des écoles.

Toutes ces mesures, très pratiques et nullement vexatoires, profitent directement au personnel enseignant.

Mais nous sommes convaincus que le gouvernement ne s'arrêtera pas en si bonne voie. Dernièrement, les associations d'institutrices ont soumis leurs desiderata au Premier Ministre, l'honorable M. Gouin. Elles demandent : 1° d'ajouter aux primes de \$15 et de \$20 déjà accordées, une prime de \$10 pour celles qui sont dans l'enseignement depuis dix ans; 2° une rente viagère de \$25 pour celles qui seront admises à leur retraite après au moins vingt ans de service actif.

La réalisation de ces desiderata donnerait un élan vigoureux à l'Instruction publique en retenant dans l'enseignement ceux (1) et celles qui en ont la vocation.

C. J. MAGNAN.

L'alphabet français

Avant donc que d'écrire, apprenez l'A B C

(POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

Honneur aux lettrés de langue française qui n'ont que faire de cet avis de La Palice ! . . . C'est presque merveille d'en rencontrer aujourd'hui.

Dans l'appellation des lettres, en effet, un grand nombre de littérateurs modernes — écrivains, journalistes, professeurs, grammairiens, lexicographes — prouvent incontestablement une ignorance phénoménale de l'alphabet français.

Le nom et le gerre des lettres, l'épellation vulgaire et l'épellation phonétique, c'est évidemment de l'hébreu pour Larousse, Larive et Fleury, Claude Augé, Da Costa, et cent autres auteurs contemporains.

Puissent les lettrés de demain ne pas mériter l'humiliante leçon que — bien tard, hélas ! — reçoivent nombre de leurs devanciers d'aujourd'hui, dans ce conseil à la Boileau :

Avant donc que d'écrire, apprenez l'A B C !

(1) Nul doute que, le cas échéant, le gouvernement étendrait ses faveurs aux instituteurs comme aux institutrices.

Que sur la tombe de tout littérateur français du XX^e siècle on puisse dire en toute vérité: Il savait son alphabet !

Des deux épellations actuellement en usage, il est loisible à tout homme instruit de choisir celle qu'il préfère.

Sur cent auteurs, vingt-cinq, environ, conservent intacte la bonne vieille épellation vulgaire. Tels sont, entre autres, les lexicographes Bécherelle et Vorepierre, les grammairiens J.-B. Pacaud, S. J., et F. J., des Ecoles chrétiennes.

Quant à l'épellation moderne, elle n'a, proportionnellement, que cinq ou six adeptes infailibles, tels que A. Lemaire (1)

L'épellation vulgaire a pour but spécial d'indiquer l'orthographe des mots, indépendamment de leur prononciation. Dans l'usage courant, elle est seule vraiment pratique, indispensable même. Elle ne prête jamais à équivoque, donnant à chaque lettre ou mot sa physionomie propre.

Elle nomme respectivement les lettres de l'alphabet: â, bé, cé, dé, é, effe, gé, ache, i, ji, kâ, elle, emme, enne, ô, pé, ku, erre, esse, té, u, vé, double vé, ixé, i grec, zède. Seules, les consonnes F, H, L, M, N, R, S sont du féminin, invariablement.

L'épellation phonétique, ou moderne, dite de Port-Royal, n'est autre que celle de la sténographie Duployé. Elle en a toutes les lettres. Comme son nom l'indique, elle consiste à faire entendre les sons, la prononciation des mots, sans égard à leur orthographe.

Phonétiquement, tous les homophones ont la même épellation. Ainsi, pour chacun des douze mots: sain, sains, saint, saints, sein, seins, seing, seings, ceins, ceint, ceints, cinq (mots), on doit dire: Se-in: sin, absolument comme en sténographie.

D'après ce système, les seules lettres alphabétiques, toutes du masculin, se nomment respectivement: a, be, ke, de, e, fe, gue, he, i, je, ke, le, me, ne, o, pe, ke, re, se, te, u, ve, ve, kse, i, ze.

Essentielle à la sténographie, cette épellation est excellente pour apprendre les éléments de la lecture. Dans l'usage courant, elle n'a, pour ainsi dire, pas d'utilité pratique (2).

Elle est d'ailleurs amphigourique, baroque même, dans une foule de cas. Il serait vraiment drôle de dire, par exemple: les Rayons KSE; les inconnues Kse, i, ze; les noms terminés par se, kse, ze.

Mais, se demande-t-on, peut-être, quelle épellation suivent donc les auteurs précités, et en quoi leur épellation est-elle fautive?

(1) L'auteur ne vise pas ici les méthodes de lectures élémentaires. Il parle uniquement de l'épellation orthographique. C.-J. M.

(2) En effet, les partisans de l'épellation phonétique, au Canada, n'ont jamais recommandé l'épellation phonétique autrement que pour *apprendre à lire* aux jeunes enfants. Dès que les enfants savent lire couramment, on revient à l'ancienne épellation, l'épellation orthographique. C.J.- M.

1° Larousse, Larive et Fleury, Claude Augé, Da Costa, et la plupart des amateurs du système moderne, ne suivent réellement aucune des deux épellations seules admises. Le système qu'ils ont forgé — inconsciemment sans doute — peut logiquement s'appeler : épellation galimatias.

2° Cette épellation est principalement fautive en ce qu'elle confond les lettres phonétiques fe, he, le, me, ne, re, se, dont le nom masculin commence par une consonne, comme *glaiue*, avec les lettres de l'alphabet vulgaire : effe, ache, elle, emme, enne, erre, esse, dont le nom féminin commence par une voyelle, comme *épée*.

Dans l'un quelconque des Dictionnaires Larousse — disons, le moyen — qu'on se donne la peine d'analyser avec soin les articles F, H, L, M, N, R, S. Il sera facile de constater que c'est du charabia alphabétique.

A ces indications, que tout le monde peut vérifier, qu'il suffise d'ajouter cet échantillon de Larive et Fleury. C'est un magnifique spécimen de l'épellation à la mode, en ce siècle de lumière :

Un ancien s, l's, ce s, cet s, d's, final, l'h muet, l'h aspiré.

L'une et l'autre épellation donnent respectivement :

1° *Un ancien se, l'se, ce se, cet se, d'se final, l'he muet, l'he aspiré;*

2° *Un ancien esse, l'esse, ce esse, cet esse, d'esse final, l'ache muet, l'hache aspiré.*

On peut s'étonner, à bon droit, qu'une grammaire, réputée savante, contienne un tel gâchis de genres et de noms.

Les ouvrages traitant de la langue française ne se comptent plus. Si l'on abandonnait tous les auteurs qui ont fait naufrage dans l'épellation, *Raninantes*... serait le nombre exact des survivants.

F. B.

École d'Agriculture, Oka.

Le secret de la science

(POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

Cet article est écrit exclusivement à l'intention des mortels privilégiés qui ont eu l'indicible bonheur de faire quelque découverte, de partager plus ou moins les émotions d'un Archimède ou d'un Christophe Colomb, de voir briller, après une longue nuit de recherches, les rayons dorés d'un soleil d'Austerlitz : les profanes ne me comprendraient pas.

J'apporte donc au monde — qu'on me pardonne cette brèche à la modestie — un grand secret : le secret de la science. Lorsque je l'eus trouvé, je passai naturellement par toute la série classique des transports permis à quelqu'un qui vient d'enrichir l'humanité d'une nouvelle source de lumière ; mais quand mon enthousiasme se fut refroidi, je m'aperçus que ma découverte pourrait bien n'être pas tout à fait... neuve. Et cette conviction que je redoutais n'a fait

que s'accroître de jour en jour au point de me causer quelque perplexité; peut-être aurai-je l'air d'un naïf en voulant révéler à mes contemporains ce qu'aucun d'eux n'ignore. Néanmoins cette considération intéressée ne me découragera pas: le mot *naïf* a une étymologie si belle, et mon sujet entre si bien dans la catégorie de ceux qui sont toujours nouveaux ou susceptibles d'être rajeunis !

Rien ne pèse autant qu'un secret: aussi, je vais vous dire le mien tout de suite, afin de ne pas vous en priver plus longtemps: LE SECRET DE LA SCIENCE, c'est le TRAVAIL.

Rien que cela; ni plus ni moins; avouez que c'est extrêmement simple, et que tout le monde pourrait en trouver autant. Je ne soutiendrai pas le contraire.

Entendons-nous bien cependant. Le *travail* que j'ai en vue n'est pas un travail quelconque; c'est un travail constant, persévérant malgré les obstacles et les difficultés, poursuivi jusqu'au dernier jour avec la même ardeur, la même activité, la même soif de savoir, le même idéal noble et pur, le même but: se rapprocher de Dieu et procurer sa gloire.

Constatons franchement que notre époque ne l'entend pas ainsi. Toute son ambition est d'abrégier le temps de l'étude, de créer des chemins de traverse et d'arriver au sommet d'un seul bond. Je ne suis pas d'avis qu'il faille hérissier d'épines et de buissons les chemins de la science; mais peut-être n'est-on plus assez fort pour se prendre corps à corps avec la difficulté; on la tourne; pour l'écolier moderne, tous les chemins raboteux sont aplanis, toutes les voies tortueuses redressées; il faut un élévateur à la moindre taupinière; le plus minuscule Caucase a ses tunnels. On invente des procédés nouveaux de "chauffage"; la mnémotechnie fait des prodiges; telle science s'apprend en cinq ou dix leçons; telle langue en douze ou quinze; en trois ou quatre ans on fait son cours complet; on s'en vante comme d'une merveille et l'on jette bien loin tous ses livres. Si au moins on n'affichait pas trop sa suffisance; mais non, on veut poser: tel se croit fort en chimie parce qu'il a respiré le gaz hilarant, vu tourner au rouge la teinture de tournesol, admiré la combustion du phosphore dans l'oxygène; tel autre se croit une personnalité littéraire pour avoir aligné quelques alexandrins plus ou moins boiteux ou chanté un clair de lune en soupirs lamartiniens. Est-ce là le secret de la science ?

Le connaissons-nous, nous, qui par devoir d'état, devons être des "étudiants perpétuels" ? Savons-nous, après les sages délassements nécessités par un rude labeur, soustraire au moins quelques instants à des lenteurs habituelles, à des conversations inutiles, à mille bagatelles, pour faire trêve au bruit du dehors, réparer les forces de notre esprit, aller "un peu plus profond dans la vérité" ? Connaissons-nous ces délicieux moments de solitude, où l'âme

Secoue au vent du soir la poussière du jour,

ou l'être entier se recueille pour se prêter au mystérieux travail que Dieu opère dans l'intelligence et dans le cœur ? C'est l'oasis rafraîchissant après une lourde chaleur de la journée, le jardin enchanté où l'œil découvre des fleurs dé-

licates et embaumées: fleurs d'or, fleurs d'argent, fleurs d'azur et de pourpre: et au-dessus, le ciel semé d'étoiles d'or dans lesquelles on croit entrevoir comme le sourire de Dieu.

Voilà le secret de la science. Pour en jouir, il faut un idéal très noble, une âme élevée, une volonté forte. Les obstacles se dressent sur la route, mais rien ne résiste à celui qui veut vivre d'une "vie pleine et entière", et la "poser comme une offrande et comme une force" pour l'extension du règne de Dieu. Cela nous amène à dire quelques mots sur l'idéal que nous devons poursuivre dans l'acquisition de la science. (à suivre)

Fre. P. GONZALES.

Valeur pédagogique de la punition et de la récompense

"La première loi de l'ordre est de ne pas commettre de fautes, nous dit Platon; la seconde, d'expier la faute qui est commise: l'impunité est pour le coupable le plus grand des maux."

Mais si bien établie que soit la discipline d'une école, il arrive souvent que même les élèves les meilleures enfreignent la règle; c'est une leçon mal apprise, c'est un devoir manqué sans raison; c'est un entêtement, c'est quelquefois une agression injuste contre une compagne, tous manquements qui demandent une répression.

Quelle sera donc notre conduite envers un enfant que nous trouverons en faute ?

1° Cela dépend évidemment de la gravité de la faute; mais, nous dit Fénelon (1), "souvent il faut tolérer des choses qui auraient besoin d'être corrigées, et attendre le moment où l'esprit de l'enfant sera disposé à profiter de la correction. Ne le reprenez jamais, ni dans son premier mouvement, ni dans le vôtre. Si vous le faites dans le vôtre, il s'aperçoit que vous agissez par humeur et par promptitude, et non par raison et par amitié; vous perdez sans ressource votre autorité. Si vous le reprenez dans son premier mouvement, il n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute, pour vaincre sa passion, et pour sentir l'importance de vos avis; c'est même exposer l'enfant à perdre le respect qu'il vous doit."

En effet, les enfants devinent bien vite la maîtresse qui se laisse aller à son humeur. Notre but est d'amener le retour moral; or, comment y arriverons-nous, si nous cédon à la vivacité, si nous laissons croire aux enfants qu'il y a des temps, des heures, des manières, pour nous gagner. Notre grande mission est d'amender les caractères non seulement pour l'école, mais pour l'au-delà de l'école.

Quand ce sont des fautes légères, pardonnons avec douceur et patience: que nos élèves sentent que notre conduite est fondée sur la charité et la raison.

(1) *Education des filles*, ch. v.

Nous devons punir le plus rarement possible et ne pas punir toutes les fautes, il y en a même que nous devons laisser passer sans faire semblant de les voir, les punitions trop fréquentes ne feraient plus d'impression, les enfants seraient portés à dire: "Notre maîtresse n'est jamais contente, elle gronde toujours."

Entre la voie de la persuasion et la punition il y a un intermédiaire puissant, la réprimande. Souvent le chagrin causé par la remontrance suffit pour faire sentir à l'enfant qu'elle a fait mal, et quand elle s'aperçoit que ses sentiments ont été ménagés, elle est toute reconnaissante, touchée même, et son cœur s'ouvre à la persuasion.

Non seulement nous devons éviter l'amertume de la punition, et avertir avant de sévir, mais nous devons encore pressentir certaines infractions.

Il y a des enfants qui apparemment sont soumises à la règle, rien de sérieux ne contriste leur maîtresse; elles se garderaient même de lui désobéir, leur affection pour elle est vive; l'amour-propre écarte leurs écarts. Cependant, il y a des heures où ces écolières se drapent du manteau de l'indifférence; elles ne s'affligent de rien, leurs sentiments sont aussi froids que leurs pensées, elles changent d'attitude, on ne sait pourquoi! Tous ces indices sont autant de moyens qui permettront à une maîtresse vigilante de pressentir avec bienveillance et habileté où ce relâchement conduira ces pauvres enfants!

2° Notre conduite vis-à-vis d'un enfant que nous trouvons en faute ne dépend pas seulement de la gravité de la faute, elle dépend encore du caractère de l'enfant que nous voulons amender, du défaut que nous voulons déraciner. C'est là véritablement que se fait l'œuvre de l'éducation.

C'est dans les replis et les profondeurs de la nature de l'enfant que "gît l'obstacle, comme aussi les ressources" pour l'éducation, nous dit Mgr Dupanloup.

Il y a des enfants qui doivent être reprises en public, d'autres en particulier, cela dépend de la faute commise. Pour les unes c'est la douceur qu'il faudra employer; pour d'autres, au contraire, il faudra se montrer plus ferme. Il n'y a rien où il ne faille plus de diversité; nous nous arrêterons au naturel que nous rencontrons le plus généralement dans nos écoles.

Les défauts des enfants ont souvent pour fondement une qualité qui peut devenir précieuse. Sauf rares exceptions, posons en principe que la force est odieuse à l'enfant en général.

Le trait caractéristique du cœur est de ne se laisser vaincre que par la douceur. "La force ne fonde rien", a dit Napoléon; si elle est efficace dans les choses physiques, elle réussit rarement en éducation.

L'expérience nous prouve bien souvent qu'avec les natures vives et sensibles, nous devons nous montrer fermes et indulgentes, jamais dures; la dureté brise mais n'améliore pas. Une parole, le ton de notre voix, un geste, un regard seul suffit le plus souvent pour que ces natures nous comprennent et nous obéissent. Mal avisées seraient les éducatrices qui comprimeraient, par une trop grande sévérité, ces naturels qui ne déguisent aucun défaut, ces na-

tures qui se montrent au grand jour : elles engendrent une soumission apparente, et le jour où cette contrainte ne pèsera plus sur la conduite de leurs élèves, la détente sera fatale. Le défaut qu'elles voulaient corriger dans telle ou telle enfant reparaitra avec toute la force, d'une réaction habilement conçue et ménagée.

Où, devant une trop grande sévérité, l'enfant se replie sur elle-même, sa volonté se brise et s'atrophie, son intelligence se trouble, sa sensibilité se déprave, l'enfant coupable n'est pas ramenée dans la voie du devoir et la punition n'a aucune valeur pédagogique.

Si nous nous trouvons en présence d'enfants molles et paresseuses, avant de punir, essayons de les captiver, donnons-leur les motifs des efforts que nous exigeons d'elles, développons en elles avec discernement, le besoin de curiosité et d'activité cérébrale. Cherchons si cette incapacité à l'effort soutenu d'attention ne dépend pas "d'une maladie formelle, du moins d'une nutrition ralentie, d'un fonctionnement languissant du cerveau" (1).

Il y a un cas cependant où la punition est fort à sa place. — C'est dans l'obstination. Quand un enfant refuse d'abord de faire telle ou telle action, il est ordinairement mauvais de l'y contraindre, l'enfant s'obstine et c'est bien rare qu'elle se soumette. Après un premier avertissement bien maternel, infligeons une punition, mais n'exigeons pas ensuite que l'enfant exécute l'acte qu'elle avait refusé d'exécuter. Dans ce cas ne parlez plus du point contesté, vous avez sauvé votre dignité sans blesser celle de l'enfant.

Quelle que soit la faute que nous désirons atteindre, quel que soit le défaut que nous voulons déraciner, tous les moyens que nous employons doivent tendre à l'amendement moral de l'enfant, voilà toute la valeur pédagogique de la punition.

Si la punition est utile dans certains cas pour ramener l'enfant à son devoir, la récompense l'est aussi pour l'aider à persévérer et l'exciter au travail.

La récompense la meilleure peut-être de toutes, c'est l'éloge. L'éloge n'est pas seulement légitime et permis, il est une justice, il est dû, il fait vibrer le sentiment de l'honneur sans éveiller aucune idée d'intérêt.

Pour conserver à l'éloge sa valeur pédagogique, il doit être donné avec mesure.

"Bien décerner l'éloge, nous dit Mgr Dupanloup (2), c'est susciter le courage, la confiance, l'ardeur... C'est un point d'appui qu'il est impossible de négliger dans l'éducation."

Un autre principe d'action qui maintient l'ordre et excite l'enfant au travail, c'est l'émulation. Certains pédagogues condamnent l'émulation qui, disent-ils, engendre l'envie, la rivalité jalouse.

L'enfant ne peut être entraîné au travail par une seule idée du devoir à accomplir, ses instincts personnels ont besoin d'être en jeu.

"L'émulation n'est pas précisément l'envie de faire le mieux qu'il est

(1) Dr Fleury : *Le corps et l'âme de l'enfant*.

(2) *De la haute éducation intellectuelle*, t. II, liv. VI, ch. IV.

possible, expliquait Diderot; ce serait une vertu pure; mais elle est l'envie de faire mieux que les autres, ce qui tient de la vanité. Malgré ce côté défectueux, elle n'en est pas moins la source des plus belles actions dans la société. La supériorité est un goût général. Le plaisir le plus actif est celui de la gloire."

Les bons points, les places de compositions, les inscriptions au tableau d'honneur, les décorations sont en usage dans un grand nombre de nos écoles libres.

Toutes ces récompenses sont bonnes et doivent être utilisées par tous les éducateurs.

Certainement il serait préférable de beaucoup de ne faire appel qu'au sentiment du devoir pour obtenir la discipline scolaire, ce serait l'idéal. On n'y atteint pas. — Contentons-nous d'y tendre, d'y aspirer en développant chez nos élèves une moralité pure et élevée, une conscience plus affermie, une volonté plus forte, et nos récompenses auront toute la valeur pédagogique que nous attendons d'elles.

Que cette belle maxime de Mgr Dupanloup soit désormais notre devise: "Avec les enfants l'indulgence est toujours plus près de la justice que la sévérité."

A. VAGNER.

Echos du Cinquantenaire de L'École normale Laval

Discours de l'honorable P.-B. de la Bruère

Prononcé à la séance académique de clôture en présence d'un nombreux auditoire. Son Excellence le Gouverneur-général et Lady Grey, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur et Lady Jetté, S. G. Mgr L.-N. Bégin, l'honorable L. Gouin, Premier Ministre et Mgr Rouleau sont présents

26 septembre 1907.

Excellence,

Votre Honneur,

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

Invité par le comité du cinquantenaire à clore par quelques mots cette séance solennelle, je ne puis qu'exprimer ma reconnaissance pour l'honneur qu'on m'a fait et dire la joie bien douce que j'ai éprouvée en prenant part à la fête inoubliable de ce grand jour.

J'éprouvais des sentiments pareils au mois de juin dernier lorsque j'assistais à la célébration du cinquantenaire de la fondation de l'École normale Jacques-Cartier. On peut le dire avec certitude de Québec et de Montréal, les noces d'or de nos deux importantes institutions formeront désormais l'une des pages les plus réconfortantes de l'histoire de l'Instruction publique en notre Province.

Les anciens élèves de l'École normale Laval accourus auprès de leur *Alma Mater*

méritent les plus chaleureuses félicitations sur le succès de cette fête. Le vénérable M. Rouleau et les membres du comité ont été à la hauteur de la mission qui leur avait été confiée d'organiser cette belle démonstration. L'office pontifical de ce matin, l'éloquent sermon qui y fut prononcé, le magnifique banquet et cette brillante assemblée de personnages de haute distinction heureux de rendre hommage au passé de l'École et aux travaux de ceux qui ont voué leur existence à l'instruction de la jeunesse, tout cela rend témoignage à sa vitalité et aux services qu'elle a rendus au pays.

Les paroles fort élogieuses que les orateurs qui m'ont précédé viennent de prononcer, seront désormais inscrites en caractères ineffaçables dans les archives de cette maison d'éducation, et je ne puis que joindre ma faible voix à ces accents émus pour louer le passé et le présent d'une institution si méritante.

Les hommes d'élite que furent les Principaux de l'École normale Laval et les professeurs instruits qui les aidèrent dans leur tâche et secondèrent leurs efforts, ne sauraient être oubliés en cette circonstance, car c'est à leur travail, à leur dévouement et à leur patriotisme que sont dus les succès de l'institution. Ils ont été à la peine, ils doivent être à l'honneur.

Cette glorification rejaillit également sur l'antique monastère de la Vénérable Marie de l'Incarnation. Car depuis cinquante ans elles aussi, les religieuses Ursulines de Québec, ont, avec la compétence et le zèle qui les distinguent, enseigné aux élèves-maîtresses de l'École normale Laval et aidé intelligemment à la formation pédagogique d'institutrices aussi vertueuses qu'instruites et dévouées à leur œuvre.

A cette liste des Principaux et des professeurs dont je n'ai pas besoin de mentionner les noms, car ils sont inscrits dans votre mémoire et vos cœurs qui savent apprécier leur mérite, doit s'ajouter celle des hommes publics qui, sous l'Union des deux Canada, prirent en main la cause de l'éducation et procédèrent par une législation intelligente à l'organisation de notre régime scolaire et à l'établissement des écoles normales.

La période de temps qui s'écoula depuis 1845 à 1860 fut dans le Bas-Canada une période d'enfancement pour l'instruction primaire. Lors de la fondation de nos deux écoles de pédagogie Laval et Jacques-Cartier, cette instruction était encore peu développée, car la loi de 1846 sur laquelle on comptait pour accélérer l'augmentation et le progrès des écoles élémentaires, n'existait que depuis dix ans.

Qu'il me soit permis de rappeler ici les noms des hommes marquants qui, à cette époque mouvementée de notre histoire, dévouèrent leur énergie à promouvoir l'instruction du peuple, tels que l'honorable D.-B. Viger, Sir Hyp. Lafontaine, Aug.-N. Morin, Sir Etienne Taché, Sir Geo.-E. Cartier, le docteur Meilleur, l'honorable Chauveau. Leur patriotisme intelligent et prévoyant du désir qu'ils avaient de voir ce petit peuple franco-canadien s'établir sur cette terre illustrée par les ancêtres, leur donnèrent une claire vision de l'avenir ; ils comprirent que par la diffusion dans toutes les classes de la société d'une instruction soignée, le peuple canadien-français finirait par sortir de cet état d'isolement où ses ennemis avaient cherché à le maintenir, et que le commerce, l'agriculture et l'industrie lui réservaient des succès aussi brillants que ceux qui avait déjà trouvés dans les professions libérales.

C'est donc vers le perfectionnement de l'enseignement primaire que s'orientèrent les efforts des esprits dirigeants et la fondation des écoles normales marqua une ère nouvelle pour le progrès de l'instruction. Ces écoles furent appuyées sur les idées si vénérables de patrie et de religion. Dès l'origine, ceux qui avaient été proposés à leur direction les organisèrent et les conduisirent conformément à notre mentalité et à nos besoins, et n'hésitèrent pas à le proclamer ouvertement, car, en Europe, au milieu du dernier siècle, l'indifférence religieuse se manifestait d'une manière inquiétante ; les adversaires du nom chrétien cherchaient à le battre en brèche ; on s'attaquait à la liberté d'enseignement et les efforts du radicalisme se concentraient pour s'emparer de la jeunesse et l'élever en dehors de toute idée religieuse. Tout le monde sait jusqu'où on a poussé depuis l'exécution de ce programme impie.

Les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier adoptèrent toutes deux la même ligne de conduite, arborèrent les mêmes couleurs.

M. le Principal Verreault, dans le discours qu'il prononça à l'inauguration de

l'École normale Jacques-Cartier cita, pour mieux appuyer le programme qu'il venait d'énoncer les paroles mises en tête du prospectus de King's College de Londres, à savoir que « tout système d'éducation dans un pays chrétien doit mettre la religion chrétienne au premier rang des études ; sans la science religieuse les autres sciences ne peuvent donner ni le bonheur à l'individu, ni à l'Etat la prospérité. »

Cette citation me rappelle ce que disait dans un de nos collèges classiques Lord Elgin, ce gouverneur dont la mémoire est restée chère particulièrement aux Canadiens de langue française parce que, mieux que ses prédécesseurs il avait compris nos justes demandes et nos aspirations si légitimes. « C'est dans l'ordre des idées éternelles, s'écria-t-il, qu'il faut aller chercher les principes qui doivent nous diriger dans la vie du temps. »

M. le Principal Horan, à l'ouverture de l'École normale Laval s'exprima dans le même sens que M. Verreau : « A la tête du programme des matières de notre enseignement, dit-il, se trouve à juste titre l'instruction religieuse... Les enseignements de l'histoire sont là pour nous dire toute l'importance de la religion comme base de toute éducation et pour nous convaincre que les principes d'une morale humaine, dépourvue de la sanction religieuse, sont impuissants à contenir les passions et à les empêcher de faire de déplorables écarts. »

C'est en s'inspirant de ces nobles principes que nos écoles normales ont formé des hommes qui se sont distingués soit dans l'enseignement, soit dans d'autres états de vie. Aussi pour l'avenir rien n'est plus important que de favoriser toutes les institutions de ce genre que nous avons aujourd'hui, en augmentant leurs moyens d'action et en fortifiant davantage les études des élèves. L'école dirigée par les instituteurs les plus compétents est la meilleure, et le pays qui possède la meilleure école ne peut qu'acquiescer à sa prédominance sur les autres.

Messieurs les instituteurs qui m'écoutez, laissez-moi vous dire que votre enseignement a été fécond, parce qu'il reposait sur un fondement solide. En cette occasion solennelle, je suis heureux de proclamer que vous avez rempli votre devoir avec zèle et efficacité et que vous avez fait honneur à votre Alma Mater.

L'illustre évêque d'Angers, feu Mgr Freppel, disait un jour : « La plus grande faveur que Dieu puisse accorder à un homme, c'est de le faire naître d'une famille chrétienne ». Cette faveur, Messieurs les anciens élèves qui m'écoutez, vous l'avez eue. Grâce à la bonne formation qui fut donnée à vos jeunes ans, vous avez su répondre aux vues de la Providence en consacrant à votre pays toute votre énergie et tous vos talents pour opérer le bien. Vous en êtes en ce jour bien récompensés en voyant venir ici pour offrir le témoignage de leur sympathie et de leur haute appréciation de votre conduite NN. SS. les archevêques et évêques de la Province civile de Québec avec nombre de membres du comité catholique du conseil de l'Instruction publique. Venus pour la session d'automne du comité, ces éminents prélats et laïques ont interrompu leurs délibérations afin de prendre part à la célébration du cinquantième anniversaire de l'École normale Laval. Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la Province, Sir Louis Jetté, profondément attaché à nos institutions, vous a fait également la gracieuseté de venir en personne s'unir à ses anciens collègues du Conseil de l'Instruction publique pour offrir à l'École normale le témoignage de son dévouement. Cette institution ne pouvait orner sa couronne d'or de pierres plus précieuses, et, le dirai-je, le joyau le plus apparent du diadème de mérite qui repose sur son front n'est-ce pas la présence de Son Excellence, Lord Grey, représentant au Canada de Sa Majesté le Roi, qui, n'écouterant que sa bienveillance, a daigné accepter l'invitation qu'on lui a faite, afin de donner une preuve nouvelle de la sympathie qu'il porte à nos maisons d'éducation.

Excellence, veuillez croire que votre présence au milieu de nous ce soir ajoute un grand éclat à la célébration des noces d'Or. Vous êtes ici au milieu d'une famille de langue française, profondément canadienne d'esprit et de cœur, et sincèrement attachée à sa forme de gouvernement comme au sol du pays. Je puis, comme Surintendant de l'Instruction publique, assurer votre Excellence que non seulement dans nos écoles normales, mais dans toutes les écoles de la Province nous savons enseigner à nos enfants l'amour du pays et leur inspirer la loyauté la plus parfaite envers la couronne

britannique. Cette loyauté chez le peuple canadien-français n'est pas seulement une affaire d'intérêt et de tranquillité que le vent des passions humaines peut altérer. Elle repose sur un principe, car la religion que nous professons nous fait un devoir d'être soumis à l'autorité légitime et, au besoin, de la défendre.

Nous enseignons à nos enfants que s'ils veulent conserver leurs institutions, leur langue maternelle et tout ce qui constitue leur patrimoine national, ils ne sauraient mieux faire que de rester sous la puissante protection de l'Angleterre, car les plis glorieux de son drapeau ont l'ampleur voulue pour protéger toutes les races et toutes les nationalités qui composent son vaste empire.

Je vous prie, Excellence, de vouloir bien agréer le sentiment de profonde reconnaissance de l'École normale Laval pour le grand honneur que vous lui avez fait en réhaussant par l'éclat de votre présence cette sympathique manifestation de ses anciens élèves.

Maintenant, en terminant mes remarques, je forme des vœux pour que nos Écoles normales continuent leur œuvre avec une persévérante énergie en burinant aux cœurs de leurs élèves des doctrines fortifiantes et en travaillant à leur formation morale et intellectuelle dans les grandes lignes des traditions chrétiennes et nationales.

C'est là aussi l'œuvre que doivent accomplir les institutrices et les instituteurs de nos enfants.

Un député du corps législatif de France, Viviani, s'écriait l'an passé : « Nous avons arraché la conscience humaine à la croyance de l'au delà. Ensemble, d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallume pas ».

Blasphème de sectaire.

Messieurs, il n'est pas en la puissance de l'homme de détruire l'œuvre du Tout Puissant, et la croyance à l'au delà est le fondement même de la société humaine. Des nuages sous le souffle des contempteurs du nom de Dieu peuvent un instant obscurcir les rayons du soleil de justice et faire croire à ces esprits dévoyés que les lumières célestes sont pour toujours disparues. Si présentement ces lumières ne semblent pas briller au firmament de la France, elles illuminent heureusement de leur douce clarté le ciel et la nation canadienne plus que jamais désireuse d'atteindre le sommet de ses glorieuses destinées.

Adresse des anciennes élèves

Présentée à la Révérende Mère Supérieure du Monastère des Ursulines au banquet offert par le Comité des fêtes aux anciennes élèves de l'École normale Laval, Québec.

Très Révérende Mère,

Bien-aimées Mères directrices,

Les belles fêtes des noces d'Or de notre Alma Mater nous offrent un charme de plus dans votre antique monastère. Quel moment solennel pour nous de voir s'ouvrir les grilles de ce séjour béni où, sous votre maternelle direction, nous coulâmes des jours si heureux. Notre cœur et notre âme sont pleins de la joie la plus vive, en nous voyant réunies, anciennes élèves de l'École normale Laval, pour une agape fraternelle sous le regard de nos anciennes Mères directrices.

Il nous souvient de toutes vos bontés, de votre inaltérable dévouement à notre égard. Nos chagrins et nos joies étaient les vôtres.

C'est à la formation vertueuse et éclairée que nous avons reçue dans cette maison bénie, que nous devons le rang que nous occupons dans le monde, les unes, comme épouses et mères chrétiennes dévouées, les autres comme humbles institutrices de l'école primaire. Leur apostolat le plus souvent, sans consolation, a son mérite.

Plusieurs de vos anciennes élèves-maitresses se dévouent, depuis de longues années, à enseigner prosaïquement la lecture à de jeunes enfants turbulents et bien peu attentifs.

La poésie tombe en présence d'un alphabet qu'il faut apprendre à épeler. Le désir de procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes, les soutient dans leur obscur labeur. Sauver les âmes en régentant une classe de grammaire, en expliquant une règle d'arithmétique, en dirigeant la main inexpérimentée d'un jeune élève dans la formation des lettres d'écriture, tout cela peut constituer un grand mérite, mais la satisfaction est minime et peu fascinante, et pour remplir ce rôle pendant de longues années il faut un grand courage et beaucoup d'abnégation. Plusieurs de vos anciennes élèves se dévouent ainsi dans l'isolement sous l'œil de Dieu qui saura bien les payer au centuple de leur dévouement envers ces petits enfants qu'Il aimait tant à caresser pendant son séjour terrestre. Ne leur a-t-Il pas promis le ciel ainsi qu'à ceux qui leur ressemblent ?

Votre illustre Fondatrice, la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, la grande éducatrice de l'enfance et l'Apôtre du Sacré Cœur au Canada est notre modèle dans le noble apostolat de l'enseignement. Jésus a aussi choisi un bon nombre de ses épouses parmi vos normaliennes, pour ses différentes communautés où, à votre exemple, se faisant toutes à tous, elles gagnent des âmes à Jésus-Christ. Et la Divine Providence n'a-t-elle pas voulu donner un nouvel éclat à la fête de ce jour, en plaçant à la tête de cette maison vénérée une élève distinguée de l'École normale Laval.

N'est-ce pas, Mères bien-aimées, qu'il vous est doux de revoir en nous, ces élèves d'autrefois que vous avez façonnées pour la vertu, comme le sculpteur s'applique à ciseler ses statues dont il voudrait faire des chefs-d'œuvre. Comme il jouit, quand le succès couronne son œuvre. Cette jouissance, ne la goûtez-vous pas, chères Mères directrices, en ce jour si mémorable des noces d'Or de l'École normale Laval, confiée à votre sage direction pour la section des élèves-maitresses.

Aujourd'hui, c'est la fête du souvenir. Aussi nous nous souvenons de ces mères bien-aimées, directrices dévouées que Jésus a fait passer de cette vallée du combat et de larmes à celle du repos éternel. J'ai nommé les Rvdes Mères Ste-Scholastique, Ste-Catherine, Ste-Antoinette enlevées à l'affection de leurs anciennes élèves. Nous offrons à Dieu nos regrets de ne pas les voir au milieu de nous, en ce jour de fête. Nous nous souvenons aussi de nos chères compagnes disparues. Que Jésus les console dans son beau paradis où, nous en avons la douce conviction, avec nos chères mères directrices elles chantent avec nous l'hymne de l'action de grâces, le Te Deum. Là-haut, nous nous retrouverons pour nous aimer encore à la façon du ciel.

A la cordiale bienvenue que vous nous offrez, nous vous prions de bien vouloir agréer,

Très Révérende Mère Supérieure,

Bien aimées Mères directrices,

Avec l'hommage de notre profond respect, l'expression de la plus sincère gratitude.

MARIE-LOUISE PEPIN, ancienne élève.

L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes (1)

Le Journal de l'Instruction publique (ancienne série) a publié les études et articles dont voici la liste :

1857 :—*De l'utilité des Leçons de choses.*

1858 :—*De l'utilité des exemples familiers et de l'emploi des exemples sensibles dans l'enseignement.* « On a signalé bien des fois les inconvénients d'un enseignement purement abstrait ; on a dit combien il fait peu d'impression sur l'esprit des jeunes élèves, tandis que les exemples familiers et les moyens sensibles, en frappant les regards, saisissent l'esprit et donnent une notion précise des choses que le langage de la théorie laisse souvent dans le vague. » *Second volume* (1858), p. 134.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1907, p. 195.

1859 :—*Petites leçons de choses sur un chapeau*, p. 78.

1860 :—*De la manière d'instruire les enfants en leur faisant trouver des choses*, pp. 94, 111 — *Leçons sur le lever et le coucher du soleil*, p. 111.

1866 :—*Exercices d'intuition et de langage*. « C'est l'intuition qui fournit à l'enfant ses premières occasions d'appliquer et de développer son intelligence et en même temps ses premières idées, celles qui serviront de prémisses à toutes ses connaissances. Ces données de l'intuition ne manquent jamais entièrement, parce qu'elles résultent de la vie même ; mais nos notions intuitives peuvent être superficielles et fugitives, inexactes et incomplètes, vagues et mal ordonnées ; il importe donc que l'éducation réalise pour l'enfance cette première source de savoir, et donne ainsi à tout enseignement une base à la fois large et solide. » p. 43.

Intuition des nombres et calcul de tête. « Puisque l'enfant acquiert tout d'abord l'idée de chaque nombre, puisque cette idée ne peut lui être fournie que par le témoignage de ses sens, il faut commencer par lui faire compter des objets exposés à sa vue. » p. 140. (*A suivre*)

Beauté de l'enfance chrétienne

Rien n'est plus beau, dans les enfants, que leur candeur. Elle est le plus riche apanage de leur âge, et la sublime expression de leur innocence. C'est elle qui les rend si souverainement et si irrésistiblement aimables, en mettant dans les yeux, en répandant sur leurs traits, les douces lueurs de la sainte ignorance de leur âme. Elle impose le respect et ouvre le cœur, comme le calme et la sainteté d'un sanctuaire : c'est qu'en effet elle révèle la présence de Dieu. Les enfants possèdent l'intégrité de la nature régénérée, — s'ils n'en possèdent pas encore la plénitude et la perfection, — parce qu'ils conservent dans leur intégrité les dons divins : ils sont "irrépréhensibles" et innocents.

Leur innocence est faite surtout d'ignorance ; ils ne connaissent pas toutes ces "inventions de la raison", qui mettent sur le front de l'homme une marque d'honneur, mais trop souvent aussi un stigmate de honte. C'est là l'état dans lequel l'homme a été créé, et en nous attachant à nous y maintenir ou à nous y établir, nous retournons à nos origines divines, ou nous nous élevons, plutôt, à cette humanité supérieure, "créée de Dieu dans la justice et la sainteté".

(*Le Rosaire*), Fr. M. DOMINIQUE.

L'ÉCOLE NORMALE LAVAL (1)

II. Principes qui ont présidé à sa fondation.

Les écoles normales du Bas-Canada sont absolument confessionnelles. Elles furent la conséquence logique de la loi de 1846 qui accordait respectivement aux catholiques et aux protestants une organisation scolaire parfaitement séparée. On sait que cette loi de 1846 faisait cesser le régime des écoles mixtes ou plutôt neutres qu'un gouvernement mal inspiré avait imposé aux Canadiens français depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Elle rendait enfin justice aux catholiques, assurait aux protestants pleine et entière liberté. Voilà pourquoi les évêques catholiques du temps saluèrent cette loi avec bonheur. Aussi le premier concile de Québec (2), dans le but de prévenir à jamais l'école normale neutre, formula-t-il le vœu que le gouvernement établît des écoles normales qui formassent des maîtres de saines doctrines et de bonnes mœurs.

Voilà pourquoi M. Chauveau s'entendit avec les évêques de Québec et de Montréal pour fixer les conditions dans lesquelles les écoles normales catholiques devaient être organisées. Des prêtres désignés par l'Ordinaire furent placés à la tête de ces écoles et ce n'est qu'avec la permission de l'Evêque de Québec que les Ursulines reçurent les élèves-maitresses. On sait que Mgr Bourget, qui assistait à l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier, approuva hautement la création de cette maison ; et il y a un instant, je rappelais les paroles prononcées par Mgr l'Administrateur de Québec le 12 mai 1857 (3).

En donnant des écoles normales confessionnelles au Bas-Canada, en 1857, le gouvernement, par son représentant officiel, le Surintendant de l'Instruction publique, allait donc au devant des désirs des évêques. Et en mettant un prêtre désigné par l'Ordinaire à la tête de ces maisons, l'Etat prouvait son entière bonne foi. Cette bonne foi n'a jamais été violée depuis un demi-siècle.

On l'a constaté avec bonheur, l'administration actuelle, en établissant récemment des écoles normales de filles à Rimouski et à Chicoutimi, respecta la convention de 1857, sans laquelle, certainement, les évêques Turgeon et Bourget n'auraient pas consenti à accorder leur patronage aux écoles normales.

Qu'on veuille bien remarquer qu'il n'y a aucune parité entre la situation faite autrefois aux aumôniers dans les lycées de France, et celle des principaux ou directeurs de nos écoles normales catholiques. Les aumôniers français étaient de simples chapelains dans des institutions neutres où ils exerçaient leur ministère pour les élèves qui voulaient bien y avoir recours. Ces aumôniers n'avaient aucune autorité dans la maison : c'étaient des adjoints, voilà tout.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de novembre et de décembre 1907.

(2) Conc. Queb. Prov. I (1851).

(3) Voir l'éloge de M. Chauveau par S. G. Mgr Bourget : discours prononcé lors de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier, le *Journal de l'Instruction publique*, Vol. I, p. 61.

Voir aussi le discours de Mgr Baillargeon dans le même journal, Vol. I, p. 102.

Les prêtres qui remplissent la charge de Principaux dans les écoles normales catholiques de la Province de Québec, sont directeurs d'institutions absolument catholiques de par la loi. Ce sont eux qui gouvernent : le personnel tout entier de la maison leur est subordonné. De plus, tous les élèves qu'ils ont à former sont catholiques pratiquants, s'ils ne l'étaient pas la loi ne permettrait pas de les admettre (1). Autant l'aumônier du lycée avait un rôle effacé à jouer, autant le principal de l'école normale canadienne remplit une fonction souveraine, dans les limites de ses attributions.

Les principes qui ont guidé les fondateurs de nos écoles normales étaient donc sains. M. Chauveau n'établit ces maisons que sur les conseils des évêques et avec leur concours. Ses sources d'inspiration étaient bien catholiques et bien canadiennes. D'ailleurs, ce qui se faisait en France depuis 1830 dans le domaine de l'enseignement était de nature à aider les catholiques du Canada.

En effet, c'est en 1830 que les catholiques français réussirent à obtenir la liberté de l'enseignement primaire : on vit alors la France se couvrir d'écoles religieuses ; un peu plus tard, en 1850, la liberté de l'enseignement secondaire ouvre à la jeunesse de notre ancienne mère-patrie des collèges où leur foi put se conserver et se fortifier.

Vers la même époque, M. Villemain, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, prononçait le discours célèbre où il s'écriait : « Une école sans croyance et sans cultes n'est pas croyable, il est vrai, mais il faut pour l'homme public que l'essai n'en soit pas même possible. » Et Victor Hugo écrivait : « Il faudrait traîner devant les tribunaux les parents qui envoient leurs fils aux écoles sur les portes desquelles on écrit : *Ici on n'enseigne pas la religion.* »

Puis, il est notoire que pas plus en 1857 qu'en 1907, les évêques canadiens n'auraient encouragé l'établissement d'écoles normales interlopes. Nos évêques n'ont-ils pas toujours été et ne sont-ils pas encore unanimes à placer l'instruction publique à base chrétienne au premier rang parmi les œuvres qui s'imposent à la sollicitude des catholiques.

Chacun sait l'influence des milieux sur les choses de la nature. Chaque plante prospère dans le milieu qui lui est propre ou dépérit sous un autre climat. Il en est de même de l'enfant. Chez nous, dans notre catholique province, les petits Canadiens français grandissent aux seins des familles chrétiennes et apprennent là, sur les genoux de leur mère, à respecter des traditions ancestrales. Dans ces familles, le lien puissant qui sert à rattacher le passé au présent, c'est la belle langue française. En quittant cet atmosphère vivifiant et sain, l'enfant se rend à l'école primaire. Il importe que l'enfant retrouve dans ce nouveau milieu une direction telle que le dépôt sacré de la foi et de la langue soit conservé et augmenté dans son âme.

Voilà pourquoi M. Chauveau en fondant des écoles normales séparées obéissait aussi au patriotisme le plus pur.

Il voulait fournir aux écoles canadiennes des maîtres bien formés, capables d'instruire le peuple sur ses devoirs religieux et civiques et de le mettre en mesure de rivaliser avec les Anglais dans le commerce et les industries. Depuis leur origine, nos écoles normales se sont efforcées d'imprégner leur enseignement de tendances qui favorisent le développement du sentiment national en même temps qu'elles éveillent le sens pratique de la race. De tout temps l'école normale s'est fait un devoir, confor-

(1) Pour être admis aux cours des écoles normales catholiques de la Province de Québec, il faut être pourvu d'un certificat de son curé. Voir le code scolaire, art. 73. Règle. C. C., p. 63.

mément à la pensée de son fondateur, de convaincre ses élèves que les richesses naturelles du pays ne sont pas le lot d'un groupe privilégié, mais qu'elles appartiennent aussi aux Canadiens français. De là la nécessité de donner un enseignement primaire tel qu'il puisse orienter notre jeunesse vers l'agriculture payante, le commerce ou l'industrie.

C.-J. MAGNAN.

HYGIENE

La digestion

La digestion est une série de phénomènes qui ont pour but l'introduction des aliments dans notre appareil digestif et la transformation de ces aliments en matières assimilables.

Le *premier acte* est la *digestion buccale*. Les aliments, introduits dans la bouche, sont divisés par les dents et imprégnés par la salive.

Cette masse d'aliments, ainsi triturés et insalivés, est introduite dans l'estomac à travers un canal appelé l'œsophage.

À leur entrée dans l'estomac, les aliments franchissent une soupape qui empêche leur retour en arrière. Cette soupape s'appelle valvule cardiaque.

Le *deuxième acte* est la *digestion stomacale*. Dans l'estomac, la masse alimentaire est pétrie par les mouvements de cet organe et saturée d'un liquide appelé suc gastrique. La durée de la digestion stomacale varie selon les différentes espèces d'aliments.

Après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, la masse alimentaire, dans un état de digestion très avancée passe dans l'intestin en franchissant l'orifice pylorique. Cet orifice est aussi muni d'une soupape appelée valvule pylorique. Elle empêche le retour des aliments dans l'estomac.

À son entrée dans l'intestin, la matière ainsi transformée s'appelle chyme.

Le *troisième acte* est la *digestion intestinale*. Comme dans la bouche et dans l'estomac, la masse alimentaire, introduite dans l'intestin, est encore soumise à des mouvements qui facilitent son imprégnation par le liquide de l'intestin, appelé suc intestinal.

C'est durant son séjour dans l'intestin que le chyme reçoit deux autres sucs qui terminent sa liquéfaction. C'est la bile qui vient du foie, et le suc pancréatique qui vient du pancréas. Ces deux sucs ont pour mission principale la digestion des corps gras.

Après un certain séjour dans l'intestin et avoir été imprégnée par le suc pancréatique, la masse alimentaire prend le nom de *chyle*.

Cette matière est alors prête pour l'absorption et l'assimilation.

La digestion a une durée moyenne de trois à quatre heures.

DR J.-G. PARADIS.

DOCUMENTS SCOLAIRES

De l'enseignement de l'arithmétique dans les classes élémentaires

(Conférence donnée par M. l'inspecteur Rochon aux instituteurs et aux institutrices bilingues des comtés de Prescott et de Russell)

Monsieur le Rédacteur,

Je me rappelle qu'à Ottawa où j'ai eu l'avantage de vous entendre, notre congrès a adopté à l'unanimité une résolution demandant à l'honorable Ministre de l'Éducation de placer *L'Enseignement Primaire* sur la liste des divers livres qui devront former la bibliothèque qui doit être créée de par la loi, dans chacune des écoles bilingues de l'Ontario. Comme notre école n'a pas encore sa bibliothèque, je ne reçois pas encore votre excellente revue ; mais je présume que l'honorable Pyne qui s'est montré si bien disposé à notre congrès, s'est rendu à notre légitime demande, et que les écoles bilingues de l'Ontario qui ont fait l'achat de leur bibliothèque, reçoivent *L'Enseignement Primaire*. C'est pourquoi je me permets de vous demander l'hospitalité pour la publication d'un résumé de la conférence donnée par Monsieur l'inspecteur Rochon aux instituteurs bilingues des comtés unis de Prescott et Russell, réunis en congrès à Plantagenet les 17 et 18 octobre 1907.

E. S.

Mesdames et Messieurs,

Je viens aujourd'hui vous parler de l'enseignement de l'arithmétique dans les classes élémentaires. J'ai choisi ce sujet parce que, il est, à mon avis, celui dont l'enseignement est le moins efficace, si l'on considère le temps qu'on lui consacre et la somme de travail que l'on fait faire aux jeunes élèves.

Les instituteurs, d'ailleurs, admettent volontiers que dans l'enseignement élémentaire de l'arithmétique, les progrès ne répondent pas généralement au travail et que la plupart des élèves apprennent à bien lire dans les deux langues avant d'apprendre, comme ils le devraient, les quatre règles simples. Parmi les raisons que l'on donnait pour expliquer le manque de succès dont on se plaint à bon droit, on disait que nous n'avions pas d'arithmétiques françaises adaptées à l'enseignement que l'on doit donner lorsque l'enfant peut se servir d'un auteur. Dans toutes les arithmétiques françaises de la province de Québec (et nous n'en avons pas d'autres), la partie didactique des quatre règles fondamentales est contraire aux principes de la pédagogie, et elle est est (c'est reconnu) parfaitement inutile et pour le maître et pour l'élève.

C'est pour faire disparaître cette objection que j'ai écrit une petite arithmétique française spécialement adaptée à l'enseignement des quatre opérations fondamentales. J'ai l'honneur de vous dire que cette petite arithmétique qui se détaille à 10 sous a été autorisée par le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, qu'elle a été favorablement accueillie par le Ministre de l'Éducation de la province d'Ontario et qu'elle est actuellement en usage dans toutes les écoles bilingues où elle a pu se faire connaître.

L'expérience que j'ai acquise au cours de mes visites dans les écoles, m'autorise à vous dire que la cause du mal n'est pas seulement le manque d'un bon auteur ; l'insuccès vient surtout de la conception fautive que les instituteurs ont de la science et de l'enseignement de l'arithmétique élémentaire. On applique mal cette définition que l'on trouve infailliblement en tête de toutes les arithmétiques françaises : *l'arithmétique est la science des nombres*. Partant de cette définition, l'instituteur s'efforce de faire apprendre à ses élèves le plus de nombres possibles. Dès que les élèves peuvent manier quelque peu ces chiffres qu'ils ont appris machinalement sans concevoir les quantités

qu'ils représentent, vite on s'empresse de leur enseigner comment additionner plusieurs nombres, comment soustraire l'un de l'autre, etc., etc.

Or Mesdames et Messieurs, un élève peut très bien connaître la manière d'ajouter plusieurs nombres ensemble, la manière de les soustraire et de les multiplier et ne posséder nullement la science de l'arithmétique. L'opération des nombres n'est pas la science, elle n'est que la voie qu'y conduit.

Tous ces exercices qui ont pour unique but d'enseigner la manière d'opérer, familiarisent l'élève avec les chiffres, ils l'habituent à compter vite et juste ; mais ils ne lui communiquent pas la science de l'arithmétique. La science des nombres implique la connaissance parfaite de la relation de ces nombres avec les choses, les objets qu'ils déterminent. De là, deux sortes d'enseignements parfaitement distincts qui ont des résultats absolument différents. L'un enseigne les nombres indépendamment des objets, comme : $3 + 2 = 5$; c'est l'arithmétique pure et simple ; l'autre enseigne la relation des nombres avec les objets qu'ils déterminent comme : $2 \text{ pommes} + 3 \text{ pommes} = 5 \text{ pommes}$; c'est l'arithmétique appliquée.

(A suivre)

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE DE JOLIETTE

(Résumé de conférences (1))

Conférence de M. H. Nansot (2)

M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, a parlé « du besoin d'activité chez les enfants et des moyens de concilier ce besoin avec les exigences de la discipline. »

L'habile conférencier a fait voir ce que c'est que l'activité dont l'élève a besoin. Pour résumer en quelques mots nous dirons, avec le conférencier : « l'activité est la vertu ou la puissance de produire des actes. » Il faut donc que le maître s'ingénie constamment à faire produire à l'élève des actes non seulement physiques mais aussi des actes intellectuels et moraux, en étudiant toutes les matières, en les expliquant, les analysant, en les incorporant dans l'esprit, en déduisant les conséquences de ses actions.

L'élève, à l'école, doit être occupé sans cesse. Ainsi il profite de tous les instants de la classe pour accomplir tous ses devoirs de bon écolier. Il s'instruit, meuble son esprit de connaissances utiles, fortifie son caractère, sa volonté au moyen de toutes ces choses acquises par l'étude, par la réflexion et découlant des explications du maître. L'élève dont l'activité est ainsi mise en jeu pendant toutes les heures de la classe ne songe pas, ne peut pas songer à enfreindre la discipline, troubler l'ordre de la classe. Il est tout entier à ses devoirs, à ses exercices, à ses études générales. Mais pour atteindre ce point ou ce but avec son élève, le maître doit être bien préparé, non par une préparation éloignée, mais par une préparation prochaine, immédiate. Le maître doit savoir beaucoup plus que ce qu'il doit enseigner à son élève — qu'il ne soit jamais pris à court par ce dernier. Bien préparé, le maître ne peut manquer d'intéresser son élève, de lui inspirer l'amour de l'étude, le désir d'acquérir des connaissances, de développer son intelligence, de s'instruire enfin.

Le savoir seul ne f. it pas grand chose, c'est le savoir-faire qu'il faut posséder ou acquérir.

Le maître doit profiter de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend, et inculquer l'esprit d'observation chez les élèves, afin qu'ils tirent avantage de tout ce qu'ils voient et entendent. Le maître doit faire aimer l'école afin que l'élève, au sortir de l'instruction

(1) Reproduit de *L'Etoile du Nord*, de Joliette.

(2) Cette conférence de M. Nansot a déjà été publiée en entier dans *L'Enseignement Primaire* de novembre 1902, page 134.

tion, n'abandonne pas ses livres, ni l'étude. Il faut que tous les exercices de lecture, d'écriture, de grammaire et d'arithmétique soient faits de manière à intéresser l'élève et à le faire aimer les leçons données.

Conférence de M. C. A. Lefèvre (1)

M. Lefèvre, professeur de dessin à l'École normale Laval, a dit, dans deux conférences pleines d'intérêt, ce que doit être, à l'école primaire, l'enseignement du dessin. Le but que l'on doit se proposer d'atteindre, c'est l'observation de la part de l'élève—*savoir voir et savoir faire*, voilà à quoi se résume le dessin. L'étude de cette branche convient à tous, est utile à tous. Dans les pays les plus avancés en éducation, le dessin occupe une large place dans l'enseignement. On dépense des millions pour développer ces connaissances d'observation qui conduisent nécessairement à la compréhension de toutes les branches.

Le conférencier fait, au tableau noir, des démonstrations qui font comprendre la facilité de l'étude et le but qu'elle se propose.

Sa parole chaleureuse, éloquente même, a tenu l'auditoire en éveil pendant près de trois heures et l'a convaincu de l'utilité de l'enseignement du dessin, du but qu'il se propose, et de son efficacité à tous les points de vue.

**INAUGURATION OFFICIELLE DE L'ÉCOLE NORMALE
DE CHICOUTIMI**

Nous reproduisons l'intéressant compte-rendu qui suit de *La Semaine Religieuse* de Québec du 7 décembre 1907 :

« Nous avons eu le plaisir d'assister, le 27 novembre, à l'inauguration de l'École normale récemment fondée à Chicoutimi pour la formation pédagogique des institutrices.

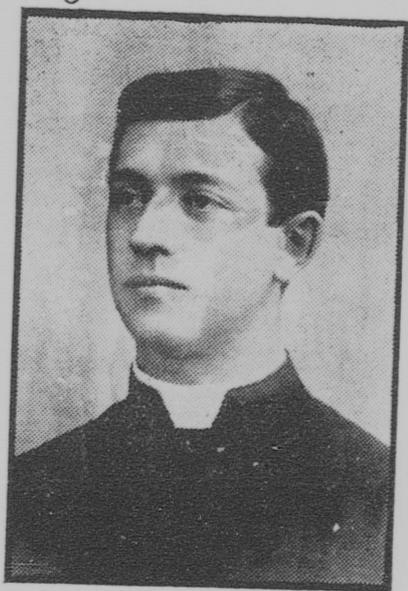
Cette institution a été confiée à la direction des religieuses du Bon-Pasteur, dont l'enseignement est si justement estimé. Ces Dames ont construit, sur les hauteurs qui dominent Chicoutimi, un très bel édifice en briques blanches, destiné à renfermer leur pensionnat et l'École normale elle-même. Très bien divisé et aménagé, cet édifice est remarquable aussi par l'abondance de lumière qui éclaire toutes les pièces de la maison. Le mobilier des classes est très soigné.

C'est le mercredi 27 novembre qu'a eu lieu l'inauguration officielle de la nouvelle institution pédagogique. La fête était présidée par S. G. Mgr Labrecque, et par l'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique. Beaucoup de membres du clergé et toute l'élite de la société chicoutimienne assistaient à la séance littéraire et musicale donnée à cette occasion. Chant, musique instrumentale, littérature et débit, tout était de choix et fut rendu avec perfection.

A la fin de la séance, M. l'abbé J.-E. Duchesne, le distingué principal de l'École, présenta au Surintendant de l'Instruction publique une adresse remarquable de fond et de forme (2). M. de LaBruère fit une de ces réponses au ton si chrétien dont il est coutumier. Augurant les meilleurs résultats de la nouvelle institution pour cette intéressante région du Saguenay, et se réjouissant de la voir dirigée par des religieuses

(1) Cette conférence de M. Lefèvre a déjà été publiée en entier dans *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1901, page 99.

(2) Cette adresse paraîtra dans la prochaine livraison. C.-J. M.



M. L'ABBÉ J.-E. DUCHESNE, Premier Principal de l'École normale de Chicoutimi.



L'ÉCOLE NORMALE DE CHICOUTIMI

enseignantes d'une capacité si incontestable, M. le Surintendant ne manqua pas d'adresser aux élèves-institutrices des conseils de haute valeur. Mgr Labrecque, prenant ensuite la parole, exprima la satisfaction que lui faisait éprouver la fondation d'une école normale dans sa ville épiscopale, et termina son éloquente allocution par un éloge très délicat de celui qui préside, avec une garantie morale si complète, aux intérêts de l'instruction publique en cette Province. Sa Grandeur signala aussi, en termes appropriés, le zèle, le dévouement et les aptitudes de l'inspecteur d'écoles de la région, M. J.-Ed. Savard. »

Dans son discours, M. le Surintendant a rendu un hommage bien mérité aux Sœurs du Bon-Pasteur à qui Mgr de Chicoutimi a confié la mission importante de former des institutrices. M. de LaBruère parla aussi en termes heureux de la vaste et belle région du Lac Saint-Jean et du Saguenay. Nous sommes heureux de pouvoir citer ici intégralement une partie du discours du Surintendant :

« Depuis près de soixante ans que la communauté du Bon-Pasteur a été établie à Québec, elle a grandi au milieu des épreuves comme toute institution voulue par Dieu, mais elle n'en a pas moins poursuivi sa mission avec dévouement et succès. Et, lorsqu'en 1874 le grand vicaire Racine décida de fonder à Chicoutimi une maison d'éducation pour les filles, ce fut aux sœurs de cette communauté, comme vous le savez, qu'il voulut en confier la direction, car, curé à Fraserville, il avait pu apprécier leur zèle et leur compétence en les voyant à l'œuvre dans le couvent qu'il y avait établi.

« Les religieuses du Bon-Pasteur ont justifié la confiance que le premier évêque de Chicoutimi avait mise en elles, et, ainsi que d'ailleurs toutes les œuvres dont feu Mgr Racine a doté cette ville, ont parfaitement répondu à son attente. Homme d'initiative, cet illustre prélat travaillait pour l'avenir en prévision de l'importance que prenait chaque année le beau et grand territoire dont il était l'apôtre dévoué.

« A ce propos je dirai que les premiers habitants du Canada ont eu l'intuition de ce que deviendrait cette vaste région, lorsqu'ils l'appelèrent le royaume de Saguenay. Le puissant cours d'eau qui s'en va mêler ses ondes profondes à celles du St-Laurent, les montagnes gigantesques qui lui servent de rivages étaient propres certes à exciter l'admiration des découvreurs du pays, car, derrière ces roches escarpées, ils voyaient toute une immense étendue de terre qui n'attendait que des volontés énergiques et des bras vigoureux pour y abattre les géants de la forêt et y préparer le sol à produire des moissons abondantes.

« Au défrichement de la terre et à sa culture raisonnée vient s'ajouter aujourd'hui l'industrie avec ses branches diverses et ses développements multiples. Après des années d'efforts, le royaume de jadis se transforme, ses campagnes se peuplent, des paroisses se fondent, des villages surgissent, et sa capitale, chef-lieu de diocèse, port de mer susceptible d'un beau développement, se distingue par son activité commerciale et industrielle et, par ses florissantes maisons d'éducation, elle a pris rang parmi les centres les plus progressifs de la province. Chicoutimi, fièrement assise sur les rivages escarpés de sa colossale rivière, c'est bien la riche et vive topaze qui orne le diadème royal du Saguenay.

« Mgr Labrecque qui, déjà, a fait beaucoup pour sa ville épiscopale semble avoir voulu ne pas se laisser distancer par les hommes d'affaires de sa localité. S'inspirant du dévouement et du patriotisme éclairé de ses vénérables prédécesseurs, Sa Grandeur a pris la détermination d'augmenter encore le prestige de Chicoutimi en y établissant avec le concours du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et l'aide du gouvernement une école de pédagogie qui devra produire un grand bien en accroissant de beaucoup l'efficacité de l'enseignement donné dans les écoles primaires du diocèse.

» Laissez-moi vous féliciter, Monseigneur, du succès de vos efforts à promouvoir le progrès de l'instruction publique dans l'importante région confiée à votre sollicitude pastorale. Vos vœux ont été satisfaits : cette institution va se développer sous votre paternelle surveillance, et je crois être l'écho des sentiments de vos diocésains et particulièrement des personnes qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance d'inauguration en disant que votre Grandeur a bien mérité des amis de l'éducation.

« J'ai la certitude que les religieuses du Bon-Pasteur sauront répondre aux désirs de l'autorité ecclésiastique et du gouvernement et qu'elles devront concentrer ici leurs institutrices les plus habiles et les plus compétentes, car il est permis de regarder cette Ecole normale comme l'institution la plus importante, après la Maison-Mère de la communauté, de toutes celles qu'elles dirigent et la plus digne de leur sollicitude.

« Aussi je forme des vœux pour la prospérité de cette école qui répond à un besoin régional et vient, en temps opportun, préparer des institutrices aux nobles fonctions de l'enseignement et particulièrement à la bonne formation morale et intellectuelle de la vaillante jeunesse du Saguenay. »

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

M.—Mes chers enfants, écoutez bien l'histoire qui servira de sujet de rédaction aujourd'hui; elle vous montrera les malheureuses conséquences du mensonge pour celui qui se livre à vice honteux.

Questions qui serviront pour faire redire l'histoire après qu'elle aura été racontée.

Histoire que le maître ou la maîtresse racontera aux élèves.

Quel défaut avait Pierre, et que disait-on de lui ?

Lorsque Pierre avait fait un mauvais coup, il manquait de courage pour l'avouer, et plusieurs fois il avait laissé lâchement accuser les autres, de peur d'être puni; aussi personne ne l'aimait et on l'appelait tout haut le menteur.

Que vint faire le voisin ?

Un jour un voisin vint se plaindre que Pierre lui avait volé les plus beaux fruits de son verger.

Comment fit-il sa plainte ?

« Hier soir, dit-il au père de Pierre, j'ai entendu du bruit dans mon jardin; je suis accouru; le voleur s'est sauvé, mais je crois l'avoir reconnu: ce devait être votre fils. »

Pierre se défendit-il ? Fut-il cru ?

Pierre, accusé, se mit à pleurer, et protesta de son innocence; mais ni son père ni le voisin ne voulurent le croire, car les menteurs perdent la confiance de tout le monde.

Quelle fut la conséquence de cette accusation pour Pierre?

Comment fut-il reçu le lendemain à l'école?

Tous les camarades de Pierre parlaient-ils?

Comment se fit l'entrée en classe?

Quel incident eut lieu au commencement de la classe?

Quelle impression fit la révélation de Jean?

Qu'est-ce que Pierre se dit en lui-même?

Comment Pierre reconnut-il le service que Jean lui rendait en s'avouant

Pierre fut donc sévèrement puni; quoi qu'il fût innocent. Mais le plus triste, c'est que le bruit de son aventure se répandit dans le village.

Le lendemain, quand il arriva à l'école, tous ses petits camarades causaient entre eux et se le montraient du doigt; Pierre entendait les noms de gourmand, de menteur et surtout de voleur.

Cependant, un de ses camarades, Jean, ne disait rien. Il devenait tour à tour très pâle et très rouge.

Enfin le bruit cessa, l'heure de la classe était arrivée, et le maître en faisant entrer les élèves, jeta un regard sévère à Pierre qui cherchait à étouffer ses pleurs.

Mais une fois entrés, l'autre enfant, tout pâle, se tint debout, leva la main: "J'ai quelque chose à dire", s'écria-t-il. Sa voix tremblait.

—Parle, Jean, répondit le maître.

—Eh bien, reprit Jean, le voleur, ce n'est pas Pierre, c'est moi, et c'est moi qui ai mérité une punition...

Les enfants et le maître lui-même furent bien étonnés. Quant à Pierre, on pense bien qu'il était heureux de voir son innocence reconnue.

"Jean, malgré son vol, est encore meilleur que moi; il a eu le courage d'avouer sa faute devant tous. Tout le monde le croira quand il dira quelque chose, et moi, si l'on m'accusait encore d'une nouvelle faute, il me serait aussi impossible qu'aujourd'hui de faire reconnaître que je suis innocent. Je ne veux plus jamais mentir."

Là-dessus il courut à Jean, lui serra la main avec émotion pour le re-

coupable?

mercier ; puis il implora et obtint pour lui le pardon de sa faute .

Au moyen des questions en marge, faire reprendre l'histoire par les élèves. Dicter ensuite le canevas suivant au moyen duquel ils devront être en état de faire une rédaction qui se rapprochera beaucoup du texte dont le maître se sera servi pour raconter :

CANEVAS.—*Le défaut de Pierre... on ne l'aimait pas... Un voisin vient se plaindre, il l'accuse par erreur... (le faire parler)... Pierre se défend... on ne le croit pas... il est puni... le bruit se répand... réception à l'école... parlez de Jean, le vrai coupable... ce qu'il dit au commencement de la classe... impression produite par sa révélation... Réflexions que Pierre se fait à lui-même... Il témoigne sa reconnaissance à Jean... comment?*

Si on préfère, le questionnaire donné en marge pourrait servir de canevas.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

STOCKS AND BONDS

BROKERAGE (*continued*)

48. My broker charged \$84.37½ for selling some bonds for me, at the rate of 2¼ %; what amount of bonds did he sell?

Solution :—.0225 of the par value equals the brokerage which is \$84.37½, hence the *par value* equals $\$84.375 \div 0.0225 = \3750 . *Ans.*

Other solution :—Each \$0.0225 of brokerage paid represents a bond of the par value of \$1. The par value of the bonds sold was therefore as many times \$1. as there are times \$0.0225 in \$84.375, that is $\$84.375 \div 0.0225 = \3750 . *Ans.*

49. A broker charged \$26.50 at ¼% for buying City Gas Co. shares (par \$40) : how many shares did he buy?

Solution :—The brokerage on 1 share = $\$40. \times .00\frac{1}{4} = \0.10 $\$26.50 \div 0.10 = 265$ shares. *Ans.*

50. I paid my broker \$6077.25 for an investment in Railroad 4's. (Rail-

(1) Écrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

road 4% bonds) at 83, with his commission at $\frac{1}{4}\%$; what was the par value of the bonds?

Solution:—For $\$0.83 + \$0.00\frac{1}{4}$, that is for $\$0.83\frac{1}{4}$ a bond of the par value of \$1. may be bought.

$$6077.25 \div \$0.8325 = \$7300. \quad \text{Ans.}$$

51. I sent a Boston broker \$4006.75 with which he is to buy Railroad Shares (par value \$100). How many shares will he buy if the shares are at 85 and his commission is $\frac{1}{4}\%$?

Solution:—For $\$85 + \$0.00\frac{1}{4}$, that is for \$85.25, a share whose par value is \$100 may be bought. Therefore for each \$85.25 contained in \$4006.75 a share of the par value of \$100 may be bought. $\$4006.75 \div \$85.25 = 47$ shares.

52. Through my broker I sold \$8000 municipal bonds, 4's, at $112\frac{1}{2}$, and invested the proceeds in Gas stock (\$40), at $72\frac{3}{4}$; how many shares did he buy, brokerage on each transaction $\frac{1}{2}\%$?

Solution:— $1.12\frac{1}{2} - .00\frac{1}{2} = 1.12$, the net proceeds of a bond whose par value is \$1. $\$8000 \times 1.12 = \8960 .

$\$72\frac{3}{4} = \72.75 , the cost of a share of gas stock of which the par value is \$40.

The brokerage is calculated on the *par value*; therefore the brokerage charge for buying is $\frac{1}{2}\%$ of \$40, or $\$40 \times 0.005 = \0.20 .

$72.75 +$ the brokerage $\$0.20 = \72.95 , the net cost to me of 1 share of gas stock.

$$\$8960 \div \$72.95 = 122 \text{ shares; surplus } \$60.10.$$

53. A broker bought Government 6's, par value \$12300; his charge was \$215.25; what was the rate of brokerage?

Solution:—The brokerage \$215.25, equals \$12300, the par value, multiplied by the *rate*; hence, the rate equals \$215.25 divided by the par value \$12300.

$$\$215.25 \div \$12300 = \$0.0175 = 1\frac{3}{4}\%. \quad \text{Ans.}$$

54. A broker buys for me 145 City bonds (par value \$25); the brokerage was \$54.37 $\frac{1}{2}$; what was the rate of brokerage?

Solution:— $\$25 \times 145 = \3625 , par value of the 145 bonds.

The brokerage \$54.375, equals \$3625, the par value, multiplied by the rate: hence the rate equals \$54.375 divided by the par value \$3625.

$$\$54.375 \div 3625 = 0.015 = 1\frac{1}{2}\%. \quad \text{Ans.}$$

55. My broker having purchased, according to order, 75 shares of Gas stock (par value \$30), at \$70.95, notifies me that the entire cost is \$5332.50 what is the rate of brokerage?

Solution:— $\$70.95 \times 75 = \5321.25 , what the shares would have cost if there had been no brokerage.

$\$5332.50 - \$5321.25 = \$11.25$ the brokerage.

$\$30 \times 75 = \2250 , the par value.

The brokerage, \$11.25, equals the par value \$2250 multiplied by the rate; hence the *rate* equals the brokerage \$11.25 divided by the par value \$2250

$\$11.25 \div 2250 = 0.005 = \frac{1}{2}\%$. *Ans.*

56. I send a broker in New York \$23150, for which he buys 256 shares in the American Cotton Co.: at 90 (par value \$50), retaining the brokerage, and remitting a balance of \$14; what is the rate of brokerage?

Solution:— $\$23150 - \$14 = \$23136$, cost of shares brokerage included.

$\$90 \times 256 = \23040 , cost of shares brokerage not included.

$23136 - \$23040 = \96 , brokerage.

$\$50 \times 256 = 12800$, par value of the 256 shares.

$\$96 \div \$12800 = 0.0075 = \frac{3}{4}\%$. *Ans.*

J. AHERN

LEÇON DE CHOSES

Histoire du papier (1)

(*Suite*)

NOTE.—Avant de commencer cette leçon, il est bon de faire, avec les élèves, un résumé des principaux points de la leçon précédente.

M.—Comme nous l'avons dit, en terminant la première leçon sur le papier, les vieux tissus, usés, en un mot les *chiffons* forment la matière première du papier. Dans les villes, où rien ne se perd, les chiffons sont ramassés par des gens qui vivent de ce métier et qu'on nomme *chiffonniers*. Quand ils en ont ramassé une assez bonne quantité, ils les vendent à des marchands de chiffons à raison de deux à quatre centins la livre. Donc, comme vous le voyez, mes enfants, il est bon de ne rien laisser perdre, tout peut servir, même les chiffons les plus usés, les plus sales, produisent de l'argent à quiconque sait les ramasser.

D.—En terminant notre dernière leçon, nous avons dit que la matière première du papier est produite par quoi ? Où sont en grande partie ramassés ces chiffons ? — Par qui ? — Qu'en font-ils ? — Quel prix leur en donne-t-on la livre ? — Qu'est-ce que cela nous montre ?

M.—Nous allons étudier ensemble comment on fait le papier avec ces chiffons. Avant tout, je dois vous dire que les chiffons de soie et de laine sont effilochés, cardés, mêlés à d'autres fibres neuves pour faire des étoffes communes ; les autres chiffons de lin, de chanvre, de coton, sont transformés en papier.

Le premier travail consiste à trier les chiffons blancs et colorés, à rogner les ourlets, les coutures, à détacher les boutons, les agrafes, puis à diviser les morceaux trop grands afin qu'ils soient tous de même grandeur. Après ce *découpage*, on met les chiffons avec de l'eau, de la chaux et de la soude dans un *lessiveur*, qui consiste en une sorte de tonneau en fer qu'une machine fait tourner autour de son axe. On chauffe le lessiveur en y faisant arriver de la vapeur d'eau. L'eau chaude, la chaux et la soude nettoient à fond, ramollissent et désagrègent les chiffons ; on ouvre le lessiveur, et il en sort une masse pâteuse noirâtre. On la verse dans un appareil muni de lames tour-

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1907.

nant rapidement. Ces lames déchirent, effilent, émiettent les chiffons et les réduisent en *pulpe*, c'est-à-dire en pâte formée de fibres détachées et assez courtes. Pendant ce travail, on fait arriver dans la pâte un courant d'eau qui entraîne les impuretés. Les fibres sont retenues par un grillage, l'eau sans cesse renouvelée finit par sortir claire, ce qui prouve que la pâte est propre. Mais elle conserve une couleur grise, il faut la blanchir.

Voyons si vous avez retenu ce que je viens de vous dire :

D.—Que fait-on des chiffons de laine et de soie ?—Quels sont ceux qui sont transformés en papier ?—En quoi consiste le premier travail à faire à ces derniers chiffons ?—Après ce découpage, que fait-on des chiffons ?—Donnez-moi une idée du lessiveur, comment marche-t-il ?—Quel est l'effet de l'eau chaude, de la chaux et de la soude sur les chiffons ?—Que sort-il du lessiveur dès qu'il est ouvert ?—Que fait-on de cette pâte ?—Que font les lames de l'appareil ?—Comment appelle-t-on cette pâte ?—Expliquez ce que veulent dire ces mots : *les chiffons sont réduits en pulpe*.—Pendant ce travail, que fait-on ?—Pourquoi ?—Par quoi sont retenues les fibres ?—A quel signe reconnaît-on que la pâte est propre ?—Quelle est cependant sa couleur ?—Que faut-il faire ?

M.—Étudions maintenant comment on s'y prend pour blanchir cette pâte de couleur grise. Il y a une substance qui possède la propriété de détruire la couleur des teintures, de blanchir la laine, les tissus, les fibres végétales ; c'est une espèce de sel nommé par les chimistes *hypochlorite de soude*, mais que les ouvriers appellent par abréviation *chlorure*.

Dissous dans l'eau, le chlorure forme une sorte de lessive qui décolore les fibres de la pâte. Celle-ci est violemment battue dans cette lessive, d'où elle sort blanche et fine, mais pas assez cependant pour en faire du papier mince.

On lave à grande eau la pâte blanchie afin d'enlever tout le chlorure, puis on la broie dans une seconde machine à lames. Bientôt les fibres sont si bien séparées qu'elles forment de légers flocons dans l'eau. Tout est prêt pour la fabrication proprement dite du papier.

D.—Quelle propriété possède l'espèce de sel nommé par les chimistes hypochlorite de soude ?—Quel nom les ouvriers lui donnent-ils par abréviation ?—Dissous dans l'eau, que forme le chlorure ?—Que fait cette lessive ?—Quelle opération fait-on subir à la pâte dans cette lessive ?—Comment la pâte sort-elle de cette lessive ?—Est-elle assez fine pour faire du papier mince ?—Quelle opération fait-on subir à cette pâte blanchie ?—Pourquoi ?—Que fait-on ensuite ?—Qu'arrive-t-il des fibres ?—Que forment-elles dans l'eau ?—À quoi servent ces flocons ?

NOTE.—La leçon, pour être profitable, doit fournir la matière d'un devoir écrit pour les élèves. On peut donner le canevas suivant à développer aux élèves les plus avancés. Ce sommaire, qui doit toujours être fait par la maîtresse aux élèves, peut donner lieu à deux développements écrits.

Résumé de la leçon

CANEVAS.—Matière première du papier.—Par qui ils sont vendus, à quel prix.—Réflexion qu'amène ce négoce.—Ce qu'on fait des chiffons de laine et de soie.—Chiffons qui sont transformés en papier.—En quoi consiste le premier travail.—Division des morceaux.—Travail après le découpage.—Description du lessiveur et de son mouvement.—Comment on chauffe le lessiveur.—Effets de l'eau chaude, la chaux et la soude.—Ce qui sort du lessiveur.—Ce que l'on fait de cette pâte.—Transformations que subissent les chiffons sur les lames de l'appareil.—Définition de la pulpe.—Ce qui se fait pendant ce travail.—Comment sont retenues les fibres.—Effet de l'eau sans cesse renouvelée.—Couleur de la pâte après cette opération.—Celie qu'elle doit avoir.—Effets de l'hypochlorite de soude, sur quoi.—Nom donné à cette substance par les ouvriers.—Effet du chlorure dissous dans l'eau.—Effet de cette lessive.—Comment elle en sort.—Première opération à faire subir à la pâte blanchie.—Deuxième opération.—Transformation des fibres par ces deux opérations.—Usage de ces flocons.

Pour les élèves de 4e année on peut donner le texte de la leçon en trois dictées différentes.

Les élèves de 3e année auront à répondre par écrit aux questions suivantes :

1. Quelle est la matière première du papier ?
2. Par qui sont ramassés les chiffons ?
3. Quels sont les chiffons qui sont transformés en papier ?
4. Quel est le premier travail à faire avec les chiffons ?
5. De quelle grandeur doivent être les morceaux de chiffons ?
6. Que fait-on des chiffons après les avoir découpés ?
7. Que font l'eau chaude, la chaux et la soude ?
8. Après que les chiffons ont été nettoyés, ramollis, que forment-ils ?
9. En quoi réduit-on cette masse pâteuse ?
10. Cette pulpe ou cette pâte, comment la nettoie-t-on ?
11. Quelle couleur a-t-elle alors ?
12. Quelle couleur doit-on lui donner ?
13. Avec quoi lui donne-t-on cette couleur blanche ?
14. Devenue blanche, que fait-on pour enlever tout le chlorure ?
15. Que fait-on ensuite de cette pâte blanche ?
16. La pâte broyée, que forme-t-elle dans l'eau ?
17. Ces flocons, à quoi servent-ils ?

NOTE.—Exiger toujours des réponses complètes, de manière à former des phrases.

Pour les élèves les moins avancés on peut écrire les quelques phrases suivantes sur le tableau noir, les faire épeler, les faire lire, les faire écrire plusieurs fois, les dicter enfin.

Le papier

On fait le papier avec des vieux chiffons. Ce sont les chiffons de lin, de chanvre et de coton qui sont transformés en papier. Pour cela, on les lessive avec de l'eau chaude, de la chaux et de la soude pour les nettoyer, les ramollir et les mettre en pâte. On nettoie cette pâte à grande eau. On la fait blanchir avec du chlorure et on a la pâte propre à la fabrication du papier.

NOTE.—Avant de donner ce petit résumé comme dictée, on peut aussi avantageusement le faire écrire après avoir supprimé un certain nombre de lettres de chaque mot. Ex. :

Le pap...

On fai... le pap... av... des vi... chif.... Ce... qui ramas... les chif... se nom... chif.... Ce so... les chif... de li..., de chan... et de cot... qui so... transfor... en pap..., etc., etc. (*A continuer*).

FRS LIENARD, *Professeur.*

Montréal, décembre 1907.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Premières notions de catéchisme

III.—Les Sacrements

Les *Sacrements* sont des signes sensibles d'une grâce invisible, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.

Il y a sept sacrements :

Le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Le *Baptême* est un sacrement qui efface le péché originel et imprime dans nos âmes le caractère d'enfant de Dieu et de l'Eglise.

La *Confirmation* est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit et nous rend soldats de Jésus-Christ.

L'*Eucharistie* est un sacrement qui contient véritablement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. Ce sacrement se reçoit dans la Communion.

C'est dans la Messe que Notre-Seigneur Jésus-Christ devient présent sous les espèces ou apparences du pain et du vin. La *Messe* est le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ offert à Dieu sur nos autels.

La *Pénitence* est un sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême. Il faut cinq choses pour bien recevoir le sacrement de Pénitence : *rechercher ses péchés, les accuser tous, en avoir du regret, prendre la résolution de ne plus les commettre et faire sa pénitence.*

L'*Extrême-Onction* est le sacrement des malades en danger de mort.

L'*Ordre* est le sacrement qui fait les prêtres.

Le *Mariage* est le sacrement qui bénit l'union de l'homme et de la femme.

L'*Eglise* est la grande famille chrétienne conduite par les prêtres, sous l'autorité des Evêques et dont Notre Saint-Père le Pape est le Chef suprême et infaillible.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

L'ANNÉE

Une année se compose de mois, de semaines et de jours. On compte trois cent soixante-cinq jours, douze mois et cinquante-deux semaines dans une année. Les jours se divisent en vingt-quatre heures, mais un certain nombre de ces heures sont remplies par la nuit et le sommeil. Les enfants dorment ou jouent bien plus longtemps qu'ils ne travaillent ; c'est pour cela qu'ils doivent être bien attentifs pendant le peu de temps employé à l'étude.

EXERCICE ORAL ET ÉCRIT

Faire sur cette dictée toutes les questions qu'elle comporte au point de vue de l'exercice de la mémoire. La faire recopier en soulignant les noms féminins.

II

LA CHARITÉ

Je donne une *aumône* à ce *pauvre* homme. Vous apporterez du pain pour lui. Tu chercheras des vêtements solides et tu les lui donneras. Il sera très heureux. Nous serons contents. Dieu bénira notre charité, car il aime les enfants qui partagent avec les pauvres.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Qu'est-ce qu'une aumône ? (C'est la chose que l'on donne à une personne pauvre pour lui faire du bien). Comment appelle-t-on le petit sac où se trouve l'argent destiné aux aumônes ? (Aumônière). Pauvre, adjectif, ne varie pas dans la première phrase parce qu'il qualifie le mot homme qui est du masculin singulier. (Autres questions analogues pour le reste de la dictée).

III

L'ÂNE

L'âne est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux ; il souffre avec constance et peut-être avec courage, les châtimens et les coups. L'âne est sobre, et sur la quantité et sur la qualité de la nourriture ; il se contente des herbes les plus dures et les plus désagréables.

BUFFON.

EXPLICATIONS ET QUESTIONS.—Après que cette dictée aura été expliquée, la faire mettre au pluriel, oralement d'abord, puis par écrit.

Naturel : par nature, sans qu'on ait besoin de l'y pousser.—Qu'appelle-t-on un ânon, ânesse, ânier, etc. ?—*Humble* : d'attitude et d'apparence moins superbe, moins fier que le cheval.—*Patient* : qui souffre en supportant tout avec beaucoup de calme et de tranquillité.—*Ardent* : plein de vivacité, d'*ardeur*.—*Impétueux* : d'une vivacité rapide et violente, qu'on peut à peine maîtriser.—*Constance* : sorte de fermeté persévérante.—*Châtiments* : peines ou punitions infligées dans le but de corriger.—*Sobre* : usant des aliments avec circonspection et modération. Il faut à l'âne peu de nourriture.

RECITATION

FAISONS LA CHARITÉ

C'est la petite mendiante
 Qui vous demande un peu de pain ;
 Donnez à la pauvre innocente,
 Donnez, donnez, car elle a faim.
 Ne rejetez pas ma prière,
 Votre cœur vous dira pourquoi :
 J'ai six ans, je n'ai plus de mère,
 J'ai faim, ayez pitié de moi !

REDACTION

NE TOUCHEZ PAS AUX ALLUMETTES

Le petit Charles, enfant de six ans, trouva un jour une allumette dans la cuisine. Au lieu de la donner tout de suite à sa maman, il s'en alla dans la cour, ramassa un peu de paille et y mit le feu.

La flamme montait, montait, activée par le vent.

Charles eut peur et essaya d'éteindre la paille en marchant dessus.

Mais le feu prit à sa blouse et Charles se mit à pousser les hauts cris.

Sa mère accourut.

Elle le roula dans son tablier et le sauva.

Il avait les mains brûlées et le visage aussi, et il en souffrit plusieurs semaines.

Malheureux enfant ! il pouvait périr dans les flammes ! il pouvait brûler la maison !

Je vous assure qu'il ne recommencera plus à toucher aux allumettes !

QUESTIONS.—Que trouva Charles ? Que fit-il ? Eut-il peur ? Qu'arriva-t-il ? Qui vint à son secours ? Comment ? A-t-il souffert ? Le malheur eût-il pu être grand ?
Résolution.

CANEVAS.—Charles.—Allumette.—Cour.—Feu.—Secours.—Malheur.—Résolution.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES
I
LE PAPILLON ET LA CHENILLE

Qu'il est des êtres disgraciés de la nature ! s'écriait un brillant et léger papillon, en considérant une chenille qui se cachait sous le feuillage. Quant à moi, je serais bien honteux de ne pouvoir voler et surtout d'être si laid ! La chenille, qui l'avait écouté sans l'interrompre, lui répondit : « Parce qu'il te convient d'oublier ton origine, crois-tu que personne ne puisse te la rappeler ? Tu sais bien, quoique tu prétendes l'ignorer, que ta mère était sœur de la mienne, qu'elle rivalisait de laideur avec les plus laides de notre espèce. Maintenant, laisse-moi te rappeler au devoir de la reconnaissance : apprends qu'il faut être aussi sot qu'ingrat pour renier sa famille.

EXERCICES.—Copier les principales prépositions. —Employer ces prépositions pour relier un verbe à un complément donné : Je voyage *avec* un ami ; nous irons à Québec *en* passant *par* Trois-Rivières.

II

LE SALON DE MADAME GARNIER

Le salon où Madame Garnier se tenait d'ordinaire, méritait tous les compliments. Meublé avec un goût parfait, il était éclairé par d'étroites et hautes fenêtres cintrées, ouvrant de plein pied sur le jardin. Les rideaux, aux plis épais, aux reflets brillants, étaient relevés pour laisser passer la joyeuse lumière et l'agréable chaleur d'avril. A travers les fenêtres chatoyant au soleil du soir, on apercevait un gazon déjà épais, des violettes, des primevères en fleurs, de vieux beaux arbres, à la puissante ramure couverte de jeunes feuilles. Le coup d'œil était charmant.

LAURE CONAN.

(A l'œuvre et à l'épreuve).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—où : qu'est-ce que ce mot ? pronom relatif signifie dans lequel.—Madame Garnier : la mère du Père Garnier, l'un des premiers jésuites missionnaires, martyrisé par les Iroquois.—d'ordinaire : exprimez autrement : ordinairement, habituellement ; c'est une locution adverbiale.—meublé : s'accorde avec il sujet de la phrase ; ce mot et ceux qui le complètent sont placés en tête par inversion.—étroites, hautes : les contraires ? larges basses.—cintrées : c'est-à-dire ? ayant le haut en demi-cercle.—ouvrant de plein pied : le bas des fenêtres était au niveau du terrain comme celui d'une porte.—joyeuse lumière : que signifie joyeuse ? qui éprouve, qui ressent de la joie. Comment la lumière (insensible) peut-elle être joyeuse ? ce n'est pas cela qu'on veut dire ; on veut dire que la lumière réjouit, porte à la joie ceux qu'elle éclaire.—primevères : fleurs qui apparaissent les premières au printemps.—vieux beaux arbres : si on mettait arbre au singulier ? vieux bel arbre. Si on mettait le premier adjectif à la place du second ? beau vieil arbre, etc.—ramure : ensemble des rameaux. Relever tous les adjectifs qualificatifs et indiquer le nom de la même famille. Exemple : parfait, perfection ; étroites, étroitesse ; hautes, hauteur, etc.

RECITATION

JOIES NAIVES D'UN PETIT CANADIEN

Oh ! qu'on glisserait bien sur tous ces beaux nuages
 Qui, l'hiver, sont si blancs ! Je les crois des rivages
 De neige épaisse et dure, et de brillants glaçons
 Que, chez lui, dans le ciel, le bon Dieu nous fait faire
 Pour y laisser jouer les bons petits garçons.
 Tu dis que pour marcher le Seigneur nous éclaire,
 Et que nous irons là, si nous faisons le bien :
 Oh ! qu'on glissera bien !

Moi, j'aime les sapins ! Ils conservent leurs branches
 L'hiver comme l'été ; jamais on ne les voit
 Comme ces arbres fous, qui lors des neiges blanches,
 Se dépouillent tout nus, et pensent que le froid
 Est pour eux un grand bien. La forêt n'est plus belle,
 Et c'est bien de leur faute si la neige nouvelle
 Ne les couronne pas comme mes arbres fins,
 Comme mes beaux sapins.

Les petits oiseaux blancs viendront-ils cette année,
Sortant de la forêt, jouer dans la vallée ?
Ils n'ont point peur de nous et ne sont point frileux ;
Car si pour eux la neige est une couche molle,
Elle est aussi bien froide. Oh ! je serais heureux,
Si, comme l'an dernier, notre maître d'école,
Voulait laisser encor sautiller sur les bancs
Les petits oiseaux blancs !

P. CHAUCHEAU.

REDACTION

LE CHÊNE ET L'ARBRISSEAU

Après avoir étudié ses leçons, un jeune enfant se promenait avec son père, dans un enclos. Chemin faisant, ils rencontrèrent un arbrisseau dont la tempête avait ployé la tige. Le père, à cette vue, voulut donner à son fils une sage leçon.

— Mon enfant, dit-il, vois cet arbrisseau, droit naguère, et maintenant courbé en cercle ; va le redresser. Volontiers, papa, dit l'enfant. Et presque sans peine, il le relève.

— Fort bien ; mais voici un chêne entraîné vers le sol par son propre poids, ne pourrais-tu lui rendre le même service ? — Oh ! oh ! papa, dit l'enfant en riant, la tâche est un peu forte ! j'y travaillerais en vain. L'arbre est trop vieux pour fléchir, je m'en serais chargé quand il était jeune, aujourd'hui, aurais-je la force de Samson, je n'en viendrais pas à bout !

— Tu as raison, mon enfant ; que cet exemple te fasse réfléchir. Dans la jeunesse, nos défauts peuvent aisément se corriger, mais plus tard rien ne peut les déraciner.

QUESTIONNAIRE.—Avec qui se promenait cet enfant ? Quelle rencontre firent-ils ? Pourquoi cet arbre avait-il la tige inclinée ? Quel ordre le père donna-t-il à son enfant ? Comment l'enfant obéit-il ? Quel autre arbre trouvèrent-ils sur leur chemin ? Était-il droit ? Pourquoi l'enfant ne voulut-il pas le redresser ? Quelles raisons donna-t-il à son père pour motiver son refus ? A ce propos, quelle leçon le père donna-t-il à son fils ? Cette leçon ne convient-elle pas à d'autres enfants ?

CANEVAS.—Promenade d'un père avec son fils... Jeune arbre courbé. . . Le fils invité à le redresser réussit sans effort... Arbre plus gros... L'enfant reconnaît son impuissance à le redresser... Leçon du père au sujet des défauts.

Dictées supplémentaires

I

DÉVOUEMENT DE MGR DE LAVAL

Mgr de Laval fut le Père de la Nouvelle-France religieuse, tout comme Champlain l'avait été de la Nouvelle-France civile. C'est un fait indéniable que le vénérable prélat se dépensa tous les jours de sa vie pour le troupeau confié à ses soins. Que de travaux depuis le jour où il mit le pied sur le rocher de Québec jusqu'à la période ul-

time de sa vie ! Mgr de Laval ne s'en tenait pas strictement à ses devoirs épiscopaux ; il se faisait curé ou vicaire au besoin, il baptisait, il confessait, il administrait les derniers sacrements aux malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les cloîtres, soit dans les familles. Même charité dans sa conduite, lorsqu'il parcourait les campagnes pour confirmer les enfants. Alors il laissait arriver à sa personne tous ceux qui réclamaient un conseil, ou un secours pécuniaire. Chacune de ses ouailles était une âme à sauver, et ne voyant que cette fin suprême, le saint prélat ne négligeait rien pour atteindre un but aussi désirable.

N.-E. DIONNE.

(*Serviteurs et servantes de Dieu en Canada*).

II

LE TRAVAIL

Le travail n'est pas seulement le grand instrument qui couvre la terre de fertilité et de beauté, qui soumet l'Océan, et plie la matière en mille formes agréables et utiles. Il a une mission bien plus élevée, c'est de donner de la volonté, de l'énergie, du courage, de la patience et de la persévérance. Malheur à qui n'a pas appris à travailler ! C'est une pauvre créature. Il ne se connaît pas lui-même. Il dépend d'autrui, sans pouvoir lui rendre l'appui qu'il en reçoit. Et qu'il n'aille pas s'imaginer que lui seul a du plaisir ; le bien-être, le loisir doivent au travail tout ce qu'ils ont de charmes ; nulle fatigue ne pèse autant que l'oisiveté à celui qui n'a rien pour occuper son esprit.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LE SAINT-SÉPULCRE

Imaginez un dédale de coupes, de chapelles, de couloirs et de cryptes ; une juxtaposition inouïe de sanctuaires, où l'on accède tantôt par vingt marches d'un raide escalier, tantôt par des déclinaisons tortueuses et glissantes ; une série d'enfoncements obscurs et de coins mystérieux, où sont accumulés de vieux argents éteints et des mosaïques délabrées ; une forêt de portiques et de colonnades, avec des reculs imprécis où l'on croit apercevoir comme des entrées de labyrinthes ; une quantité de petites portes étroites et de soupiraux conduisant à des souterrains, ou encore des rampes invisibles par lesquelles on s'élève jusqu'aux combles. Jetez à travers l'assemblage des chapelles, dans ces profondeurs insoupçonnées, le tremblotement de mille cierges et le scintillement d'innombrables lampes, dont les feux arrachent, aux ors des murs et aux mosaïques, d'innombrables étincelles. Sous ces voûtes, à travers l'espace, mettez tous les parfums d'Orient qui s'exhalent des vieux encensoirs, faites-y planer, délicieu-

sement douce dans le tamisage des lointains, l'harmonie ininterrompue des chants et des prières, et peut-être vous aurez quelque idée de l'impression étrange, indéfinissable qu'éprouve le pèlerin lorsqu'il entre pour la première fois sous la coupole du Saint-Sépulcre.

J. DE BEAUREGARD.

Questions :

- 1° Qu'est-ce que : un dédale, — une crypte, — des mosaïques, — des labyrinthes ?
- 2° Analyser logiquement : « Sous ces voûtes, à travers l'espace, mettez tous les parfums de l'Orient. »

II

LE « RÉPERTOIRE NATIONAL »

Les quatre volumes du « Répertoire National » contiennent *peu de pages* vraiment remarquables. « Les chefs-d'œuvre sont rares, dit son *épigraphe*, et les écrits sans défaut sont encore à naître ». Cependant ce recueil aura toujours du prix aux yeux des lecteurs canadiens, parce qu'il renferme les premiers *essais* de ceux qui ont été les créateurs de notre littérature. C'est la pensée flottante, *vaguement ébauchée*, d'un peuple qui se replie, pour la première fois, sur lui-même. L'enfant qui, au sortir du berceau, *balbutie* quelques paroles, entre un sourire et une larme, a des grâces naïves qu'en vain on lui cherchera plus tard. Le peuple tout jeune qui parle, qui chante, qui pense dans le Répertoire National, ressemble à cet enfant qui se regarde et s'écoute vivre. Les larmes du passé sont *essuyées* par les espérances de l'avenir ; et il prête l'oreille *aux sons* de sa voix qu'il entend revenir des échos voisins. Il y a dans les paroles qui tombent de ses lèvres, un ton d'inexpérience, une aimable *gaucherie* ; dans ses expressions, des naïvetés d'enthousiasme ; dans son chant, des éclats de voix qui font sourire, mais aussi qui font aimer. On aime cette ardeur de patriotisme, cette fierté de sentiment, cette dignité nationale ; mais, au-dessus de tout cela, on aime et on admire cette foi chrétienne, cette moralité d'*âmes vierges*, source de tout génie et de toute inspiration. Le Répertoire National est un choix de lectures *sereines* qui *témoigne* hautement des principes et de l'honneur de notre peuple.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

(Œuvres complètes).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*peu de pages* : remarque sur les adverbess *peu*, *beaucoup* et d'autres qui peuvent exprimer le nombre ou la masse plus ou moins considérable ; ici *peu* veut dire le petit nombre et demande *pages* au pluriel.—*épigraphe* : le préfixe *épi* veut dire *sur* : *épigraphe* veut dire *inscription sur* un monument tel qu'une église. Citation *en tête* d'un livre, d'un chapitre, pour indiquer la pensée qui a inspiré le livre ou le chapitre.—*essais* : donnez le singulier : *essai* ; le verbe dérivé : *essayer*.—*vaguement ébauchée* : exprimée d'une manière imparfaite.—*balbutie* : articule mal, avec hésitation comme en bégayant.—*essuyées* : remarque sur le changement de l'y en i dans ce verbe et dans les autres en *yer*.—*aux sons* : pourquoi le pluriel ? il ne s'agit pas du bruit fait par la voix, mais des mots, ce qui indique plusieurs sons.—*échos* : sons qui reviennent à celui qui les a émis, parce qu'ils ont rencontré un obstacle, comme une balle de caoutchouc qui frappe un mur et revient vers le lieu d'où elle est partie. Donnez l'homonyme : *écot*, part que chacun paye dans un repas commun.—*gaucherie* : donnez un synonyme : *maladresse*.—*âmes vierges* : âmes qui n'ont pas encore subi l'influence des passions comme l'orgueil, la haine, la jalousie, l'ambition de dominer, etc., et qui en agissant n'ont en vue que le bien.—*sereines* : qui inspire le calme, la

tranquillité d'âme.—*témoigne* : quel est le sujet ? *qui*, dont l'antécédent est *choix* et non *lectures*.

Relevez tous les *des* de la dictée et distinguez ceux qui sont articles *contractés* (mis pour *de les*) de ceux qui sont articles *indéfinis* signifiant simplement le pluriel.

Relevez ensuite tous les adjectifs *possessifs* et les adjectifs *démonstratifs*.

Relevez encore les *pronoms personnels* en indiquant le nom qu'ils remplacent.

ANALYSE

L'enfant qui, au sortir du berceau, balbutie quelques paroles, entre un sourire et une larme, a des grâces naïves qu'en vain on lui cherche plus tard.

Trois propositions :

1° PRINCIPALE : L'enfant a des grâces naïves

2° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *enfant* : qui, au sortir du berceau, balbutie quelques paroles, entre un sourire et une larme,

3° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *grâces* : qu'en vain on lui cherche plus tard.

REMARQUES.—*au sortir du berceau* : répond à la question *balbutie quand ?* c'est un comp. circonstanciel de *balbutie*.

—*entre un sourire et une larme* : autre complément circonstanciel du même verbe.

—*qu'* (que) a pour antécédent *grâces*, il est complément direct de *cherche*.

lui (à lui ou *en lui*) complément indirect de *cherche*.

en vain (vainement) locution adverbiale qui modifie *cherche*.

Nous croyons avoir indiqué ainsi toutes les difficultés qu'on peut rencontrer dans l'analyse de cette phrase.

RECITATION

L'ENVERS DU CIEL

« Pourquoi, dit un enfant, ne vois-je pas reluire
 « Au ciel les ailes des anges radieux ? »
 Sa mère répondit avec un doux sourire :
 « Mon fils, ce que tu vois n'est que l'envers des cieux. »
 Et l'enfant s'écria, levant son œil candide
 Vers les lambris divins du palais éternel :
 « Puisque l'envers des cieux, ô mère, est si limpide,
 « Comme il doit être beau l'autre côté du ciel ! »
 Sur le vaste horizon quand la nuit fut venue
 A l'heure où tout chagrin s'endort,
 Le regard de l'enfant s'élança vers la nue.
 Il contempla l'azur semé de perles d'or.
 Les étoiles au ciel formaient une couronne,
 Et l'enfant murmurait près du sein maternel :
 « Puisque l'envers des cieux si doucement rayonne,
 « Oh ! que je voudrais voir l'autre côté du ciel ! »
 L'angélique désir de cette âme enfantine
 Monta comme un encens au céleste séjour,
 Et quand le soleil vint derrière la colline,
 L'enfant n'était plus là pour admirer le jour...

EXPLICATIONS.—*Reluire* : briller.—*Radicux* : brillant et d'une grande beauté.—*Envers* : le côté le moins beau.—*Œil candide* : œil pur, qui n'a rien vu de mauvais et ne connaît pas le mal.—*Lambris* : les ornements qui embellissent un mur.—*Palais éternel* : le ciel.—*Horizon* : étendue que l'œil peut embrasser.—*Azur* : la voûte bleue, le firmament.—*Perles d'or* : les étoiles.—*Encens* : parfum qu'on brûle à l'église dans l'encensoir.—*Et quand le soleil vint* : au commencement du jour.

COMPOSITION

PLAN

L'AMABILITÉ

Qualité particulière des jeunes filles.—Toutes les jeunes filles la possèdent-elles ? —Comment peut-on être aimable ?—Recherche de ce qui produit l'amabilité : beauté, richesse, science, vertu.—Code de l'amabilité.—Conclusions : la jeune fille au foyer de la famille,

Toutes les jeunes filles, sans doute, pensent être aimables et peut-être même dans leur for intérieur croient-elles posséder le monopole de l'amabilité... Mettons ici un nombre respectable de points de suspension; car, hélas ! toutes les jeunes filles ne sont pas aimables... comme elles devraient l'être, c'est-à-dire ne possèdent pas cette vraie, charmante, sincère amabilité qui attire, charme... et retient.

C'est donc bien difficile d'être aimable ? Non ; mais l'amabilité a son petit code spécial qu'il est utile de connaître. Cherchons-le ; pas très loin, car toutes les règles de ce code découlent de nous-mêmes, de notre caractère, de notre cœur.

Et d'abord qu'est-ce qui rend aimable ? Est-ce la beauté ? Non ; la beauté charme le regard, plaît un moment, mais ne suffit pas pour fixer le cœur. Si à une belle enveloppe correspond une belle âme, l'œuvre est parfaite, on admire et on aime à la fois c'est logique ; mais si l'âme est vaniteuse, le cœur sec, la beauté alors est impuissante pour retenir l'amitié...

Est-ce la richesse ? Quand une jeune fille a de riches parures en est-elle plus aimable ? Non. La simplicité est le vrai charme de la jeune fille et c'est bien triste de voir une âme de jeune fille uniquement occupée de frivolités. Celle-là peut plaire, mais ne peut pas être aimable dans le sens absolu du mot.

Où donc chercher l'amabilité ? Dans le savoir, dans la science ? Non. Il est nécessaire et beau d'être instruite, mais à condition de garder une âme simple et un cœur aimant.

Dans la vertu en général ? Sans vertu on ne peut pas être vraiment aimable, mais on n'est pas nécessairement aimable quand on est vertueux. Il y a des personnes auxquelles on ne peut rien reprocher et pourtant combien leur abord est dur. Elles effraient, éloignent, parce que, selon le mot de saint Paul, elles n'ont pas su « se faire toutes à tous ».

Que demande donc la vraie amabilité ? la bonté d'abord. Une bonté générale qui s'étend à tous, qui est prévoyante pour tous. Une bonté qui cherche à deviner les goûts, les intentions, les désirs, les répugnances des autres pour leur procurer une joie, un plaisir ou leur éviter un désagrément.

L'amour du devoir ensuite qui rend l'âme dévouée. Et autour de la personne aimable tous les devoirs se remplissent sans bruit, sans fatigue, sans révolte, pourquoi ? c'est que l'amabilité ne parle jamais brusquement, qu'elle n'a pas un ton impérieux, pas de paroles piquantes, mais montre le devoir par son propre exemple et souvent répare les oublis et les fautes des autres.

Enfin la vraie amabilité a le tact qui prévoit, qui sent et évite les heurts qui pourraient blesser les cœurs. Et par dessus tout, elle a la charité exquise qui excuse, pardonne, oublie.

Donc avis aux jeunes filles ; la recette pour être aimables n'est pas impraticable : avoir bon caractère et bon cœur, voilà en résumé ce qui est nécessaire.

Et puis n'oublions pas... le monde est charmant, mais bien banal ; c'est donc pour le foyer de la famille que la jeune fille doit réserver sa vraie amabilité de manières et de cœur.

(L'Ecole française).

Dictées supplémentaires

I

LES ROSES DE SAINTE ELISABETH

Elisabeth aimait à porter elle-même aux pauvres, à la dérochée, non seulement de l'argent, mais encore des vivres et autres objets qu'elle leur destinait. Un jour qu'elle descendait, accompagnée d'une de ses suivantes favorites, par un chemin très rude que l'on montre encore, portant dans le pan de son manteau le pain, la viande, les œufs et autres mets, pour les distribuer aux pauvres, elle se trouva tout à coup en face de son mari qui revenait de la chasse. Étonné de la voir ainsi ployant sous le poids de son fardeau, il lui dit : « Voyons ce que vous portez », et en même temps ouvrit, malgré elle, le manteau qu'elle serrait tout effrayée contre sa poitrine. Mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges, les plus belles qu'il eût vues de sa vie ; cela le surprit d'autant plus que ce n'était plus la saison des fleurs.

MONTALEMBERT.

II

AVENIR DE LA NATIONALITÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

Ma vie s'écoule entre les plaines d'Abraham et les plaines de Sainte-Foy, entre le champ de bataille où les Français ont glorieusement succombé et celui où glorieusement ils ont pris leur revanche. Est-il étonnant que dans cette atmosphère que des héros ont respirée il me vienne des idées audacieuses ; qu'en songeant aux luttes de géant qui se sont livrées jadis ici pour la possession de la Nouvelle-France, j'entrevois pour cet enjeu de combats mémorables un avenir glorieux ? Est-il étonnant que, demeurant plus près de Sainte-Foy que des plaines d'Abraham, je me souviens sans cesse que la dernière victoire remportée sur ces hauteurs fut une victoire française ; que, tout anglais que je suis par un côté, j'aspire ardemment vers le triomphe définitif de la race française sur ce coin de terre que la Providence lui a donné en partage et que seule la Providence pourra lui enlever ?

J.-P. TARDIVEL.

(Pour la Patrie : admirable roman canadien).

III

JÉRUSALEM ET ROME

J'ai visité la terre Sainte. J'ai vu Nazareth, l'endroit où le Sauveur passa ses premières années ; j'ai vu Jérusalem, la ville des douleurs ; j'ai prié sur le tombeau du Christ. Je ne puis vous dire l'impression profonde que j'ai ressentie, l'ardeur pieuse qui enveloppe l'âme, les pensées que suggèrent cette contrée et ces lieux où le Sauveur a laissé comme un parfum de vie et de miséricorde pour le monde. J'ai pensé à mes ouailles, en ces heures, et si j'avais un regret, dans ma joie de croyant et d'évêque, c'était de ne pas avoir les miens avec moi. Puis, j'ai vu Rome, j'ai vu Pie X, notre Pape ! Comment vous dirais-je sa bonté ! Il a voulu me tendre un siège : je me suis jeté à ses genoux et je lui ai demandé de me bénir, de vous bénir aussi. L'entretien que j'ai eu avec lui est pour moi réconfortant. C'est un véritable père que Pie X ; il comprend les besoins de l'Eglise et se livre tout entier à son apostolat. Léon XIII était le diplomate par excellence, qui négociait avec les nations étrangères au catholicisme et leur arrachait des concessions pour l'Eglise ; Pie X sera le Pape de l'Intérieur ; il aborde avec une maîtrise consommée les plus graves problèmes, les résout avec bonheur, il prie et travaille en paix et en toute sérénité sous le regard de Dieu. Oui, comme Léon XIII, ce sera véritablement un grand pontife.

MGR LANGEVIN,
Archevêque de St-Boniface.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

PHRASES À ÉTUDIER AU TABLEAU NOIR

- I. *La gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.*
- II. *La gourmandise la plus funeste, c'est l'intempérance dans le boire ou l'ivrognerie.*

DICTÉE

Mauvais effets de l'alcool

L'estomac irrité et *ulcéré* devient impropre à la digestion et cause de vives douleurs au buveur. Le foie fonctionne mal, les poumons sont *engorgés* et *congestionnés*, le cœur *hypertrophié* se surcharge de graisse, le système nerveux profondément atteint par l'alcool est devenu irritable, tremblant, et cause une malaise général qui empêche de se livrer au travail.

EXERCICE :—Expliquer les mots *ulcéré*, *engorgés*, *congestionnés*, *hypertrophié*.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQVES

1. Depuis 30 ans, Pierre, mon voisin, m'avoue qu'il dépense tous les jours 15 sous en boissons. S'il avait placé cet argent à la caisse d'épargne, quelle somme aurait-il à la banque, sans compter les intérêts?

Solution:— $\$0.15 \times 365 \times 30 = \1642.50 ; avec les intérêts il aurait plus de 3 fois cette somme.

2. Un père de famille boit tous les jours en moyenne la valeur de \$0.20. Pour quelle somme a-t-il bu à la fin de l'année, et avec ce montant ainsi dépensé pour avancer sa mort, combien achèterait-il de douzaines de pains à \$2.16 la douzaine?

Solution:— $\$0.20 \times 365 = \73 .
 $\$73 \div \$2.16 = 33 \frac{43}{54}$ douzaines.

3. Supposant qu'un père de famille ne dépense que \$0.50 en boisson toutes les semaines, cherchez combien sa femme pourrait acheter de draps de lit qui manquent, étant donné que ceux-ci coûtent \$1.50 la paire, avec le montant que représente cette dépense par année.

$\$0.50 \times 52 = \26 ;
 $\$26 \div \$1.50 = 17$ paires et il reste \$0.50.

(Problèmes extraits de "Alcool et Alcoolisme" par Edmond Rousseau).

AGRICULTURE

LECTURE EN CLASSE

Dignité du cultivateur

Pour moi rien n'est au-dessus du cultivateur. Je salue avec respect, sur le seuil de leurs demeures, ces braves familles qui vivent au sein de la belle et honnête nature, dans la pure atmosphère des champs, plus près de Dieu que nous. Pour un de leurs jours sereins et laborieux je donnerais un mois de nos vaines agitations.

Enseignons aussi à nos fils, s'ils sont nés au milieu des champs, qu'un brevet de médecin, d'avocat ou de notaire ne les élève pas. Qu'ils soient fiers de recueillir la succession paternelle, et qu'ils n'avilissent pas, en la méprisant, une profession qui n'a pas de supérieure.

Instruisons-nous, si nous voulons nous maintenir au poste d'honneur, et sachons en la relevant, faire de l'agriculture l'aristocratie de notre peuple.

C'est d'elle, aussi bien, que nous vient ce que nous avons de meilleur. C'est des réserves de nos campagnes, c'est du sein de leurs familles patriarcales que surgissent constamment les hommes qui font l'honneur de notre pays.

RÉCITATION

AUX CULTIVATEURS

Aiguillonnez les flancs de la glèbe féconde ;
 Traînez partout le soc vainqueur
 Des sueurs du travail que notre front s'inonde
 Le travail retrempe le cœur.

« Transformez nos déserts : que la ronce sauvage
 Fasse place à l'or du froment ;
 Laissez à vos enfants, pour premier héritage,
 L'exemple d'un grand dévouement ».

PAMPHILE LEMAY.

PROBLÈMES AGRICOLES

1. On sait qu'un fumier bien soigné renferme environ $\frac{1}{2}\%$ d'azote, $\frac{1}{4}\%$ d'acide phosphorique et $\frac{1}{2}\%$ de potasse. Or la livre d'azote vaut \$0.70, la livre d'acide phosphorique \$0.23 et celle de potasse également \$0.23; les autres matières que renferme le fumier sont à peu près sans valeur. On demande de calculer le prix d'un tas de fumier de 2.2 verges de long, 1.7 verges de large et 0.80 verges de hauteur, sachant que la verge cube de ce fumier pèse 1470 livres.

Etablissons d'abord le prix de 1 livre de ce fumier.

Valeur de l'azote dans 1 livre de fumier $\$0.70 \times .005 = \0.0035

Valeur de l'acide phos. dans 1 liv. de fumier $\$0.23 \times .0025 = \0.000575

Valeur de la potasse dans 1 livre de fumier $\$0.23 \times .005 = \0.00115

Valeur d'une livre de fumier. .005225

Volume du tas de fumier $2.2 \times 1.7 \times 0.80 = 2.992$ verges cubes.

$1470 \times 2.992 = 4398.24$ livres, poids du tas de fumier.

$\$0.005225 \times 4398.24 = \22.98 .

2. Un cultivateur voudrait savoir si l'azote est meilleur marché dans le sulfate d'ammoniaque que dans le nitrate de soude. Renseignez-le à l'aide d'un journal qui indique le prix de \$1.59 pour 100 livres de nitrate de soude, azote $15\frac{1}{2}\%$, et le prix de \$1.82 pour 100 livres de sulfate d'ammoniaque, azote 20 %.

Solution:—100 livres de nitrate de soude coûtent \$1.59 et donnent 15.5 livres d'azote.

100 livres de sulfate d'ammoniaque coûtent \$1.82 et donnent 20 livres d'azote.

Dans le premier cas 15.5 livres d'azote coûtent \$1.59; 1 livre d'azote coûte $\$1.59 \div 15.5 = \0.1026 .

Dans le deuxième cas 20 livres d'azote coûtent \$1.82; 1 livre d'azote coûte $\$1.82 \div 20 = \0.091 .

L'azote est meilleur marché dans le sulfate d'ammoniaque. La différence sur 100 livres est de $\$10.26 - \$9.10 = \$1.16$.

3. Une terre de $16\frac{1}{2}$ arpents est louée $\$14$ l'arpent; le fermier cultive du lin et dépense $\$5.25$ par arpent; il récolte 300 minots de graine qu'il vend $\$2.05$ le minot, quel est son bénéfice?

Solution:— $\$14 \times 16\frac{1}{2} = \231 , le loyer;
 $\$5.25 \times 16\frac{1}{2} = 86.875$, le montant dépensé;
 $\$231 + \$86.875 = \$317.875$ total des dépenses;
 $\$2.05 \times 300 = \615 total des recettes.
 $\$615 - \$317.875 = \$297.12\frac{1}{2}$, le bénéfice.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

ADDITION DES NOMBRES DÉCIMAUX

172. Un ouvrier dépense par mois $\$15$ de nourriture et $\$6.57$ de loyer et frais divers; quelle somme doit-il donner? *Rép.*—L'ouvrier doit donner $\$15$ et $\$6$, $\$21$, et $57c$. $\$21.57$.

173. Un ouvrier dépense par mois $\$29.75$ et place $\$20$ à la caisse d'épargne: combien gagne-t-il par mois? *Rép.*—L'ouvrier gagne par mois $\$29$ et $\$20$, $\$49$ et $75c$. $\$49.75$.

174. Un meuble d'occasion a coûté $\$75$; on le fait réparer et on paye $\$17.25$; à combien revient le meuble? *Rép.*— $\$75$ et $\$17$, $\$92$, et $25c$., $\$92.25$.

175. Que dois-je pour une paire de bottes de $\$3.75$ et un chapeau de $\$2.25$? *Rép.*— $75c$. et $25c$, $\$1$, $\$3$, $\$2$ et $\$1$, $\$6$.

176. Votre père a gagné $\$11.76$ la semaine dernière et l'avant dernière semaine $\$9.12$; quelle somme a-t-il reçue pour ces deux semaines? *Rép.*— $76c$ et $12c$, $88c$; $\$11$ et $\$9$, $\$20$, et $88c$, $\$20.88$.

177. Le loyer d'une maison est de $\$120$ et l'on paye $\$31.25$ de taxes; quelle est la dépense totale pour le logement? *Rép.*— $\$120$ et $\$31$, $\$151$ et $25c$, $\$151.25$.

178. Quel est le prix total de deux meubles que l'on a achetés, l'un $\$95.85$, l'autre $\$80.25$? *Rép.*— $85c$ et $25c$, $\$1.10$; $\$95$ et $\$80$, $\$175$ et $\$1.10$, $\$176.10$.

179. On a enlevé 18.75 verges de toiles à une pièce qui en contient encore 56.80 ; quelle était la longueur de cette pièce? *Rép.*— 75 centièmes et 80 , 1.55 centièmes ou 1.55 ; 18 et 56 , 74 verges, et 1.55 , 75.55 verges.

180. J'ai payé à mon tailleur $\$72.40$; il me reste encore $\$95.75$; quelle somme avais-je? *Rép.* $40c$ et $\$75$, $\$1.15$; $\$72$ et $\$95$, $\$167$ et $\$1.15$, $\$168.15$.

181. On achète deux bidons d'huile, l'un de 11.90 gallons, l'autre de 8.10; quelle est la contenance des deux bidons? *Rép.*— .90 et .10, 1 gallon; 11 et 8, 19 gallons et 1, 20 gallons.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un marchand a acheté 132 verges de drap. Combien a-t-il dépensé, si, en revendant 30 verges de ce drap pour \$126, il a gagné \$0.40 par verge?

Solution:— $0.40 \times 30 = \$12$, le gain total sur les 30 verges.

$126 - \$12 = \114 , le coût des 30 verges.

$\$114 \div 30 = \3.80 le coût d'une verge.

$\$3.80 \times 132 = 501.60$. *Rép.*

2. Un fabricant vend trois pièces de drap: la 1ère contient 76 verges, la 2e 60 et la 3e 77 verges. Il vend la 1ère à raison de \$3.11 la verge, la 2e à raison de \$3.84, et la 3ème, raison de \$5.40. Sur l'argent qu'il reçoit, il prête une somme inconnue à l'un de ses amis, il paie 9 ouvriers auxquels il devait 11 journées de travail à raison de \$1.30, et il lui reste \$81.80. Quelle somme a-t-il prêtée?

Solution:— $\$3.11 \times 76 = \236.36

$3.84 \times 60 = 230.40$

$5.40 \times 77 = 415.80$

L'argent qu'il reçoit = \$882.56

$\$1.30 \times 9 \times 11 = \128.70 ce qu'il paie aux ouvriers,

$882.56 - (128.70 + \$81.80) = \672.06 . *Rép.*

3. Sur la vente d'une propriété on gagne \$1086 et ce bénéfice est le quinzième du prix d'achat. Quel est le prix de vente?

Solution:— $\$1086 \times 15 = \16290 , le prix d'achat.

$16290 + \$1086 = \17376 . *Rép.*

4. Deux frères travaillent chez le même patron. Au bout de deux semaines (12 jours de travail), l'aîné a reçu \$23.40; le cadet qui a perdu 3 jours, n'a reçu que \$15.75, quel est le prix de la journée de chacun?

Solution:— $\$23.40 \div 12 = \1.95 , le prix d'une journée de l'aîné.

$\$15.75 \div 9 = \1.75 , le prix d'une journée du cadet.

5. Une pièce de drap de 48 verges a été payée à raison de \$1.87 la verge. Le tout a été revendu \$132. Quel a été le bénéfice sur chaque verge?

Solution:— $\$1.87 \times 48 = \89.76 , le coût total.

$\$132 - \$89.76 = \$42.24$, le bénéfice total.

$\$42.24 \div 48 = \0.88 , le bénéfice par verge.

6. Un ouvrier dépense \$1.18 par jour pour l'entretien de sa maison; au bout d'un an, après avoir payé ses dépenses avec le gain qu'il a fait, en travaillant 25 jours par mois, il trouve qu'il a mis de côté \$364.30. Combien gagnait-il par jour de travail?

Solution:—L'ouvrier dépense par an $\$1.18 \times 365 = \430.70 .

Il gagne donc par an $\$430.70 + \$364.30 = \$795$.

Il travaille 25 jours $\times 12 = 300$ jours par an.

Son gain journalier est de $\$795 \div 300 = \2.65 .

7. Le 1^{er} février, on achète 245 verges d'étoffe à $\$1.47$ la verge; 15 jours plus tard la même étoffe a baissé de $\$0.25$ par verge, et on achète alors 348 verges. On veut revendre le tout au détail et au même prix, en gagnant $\$193.74$. Quel doit-être le prix de vente d'une verge?

Solution:— $\$1.47 \times 245 = \360.15 ;

$$(\$1.47 - \$0.25) \times 348 = \$424.56;$$

$\$360.15 + \$424.56 = \$784.71$, le coût de 245 vges + 348 vges = 593 verges;

$\$784.71 + \$193.74 = \$978.45$, le prix de vente des 593 verges;

$\$978.45 \div 593 = \1.65 , le prix de vente d'une verge.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Il est entre 4 heures et 5 heures et les aiguilles de l'horloge sont superposées; quelle heure est-il?

Solution:—A 4 heures il y a 20 espaces entre les aiguilles. L'aiguille qui marque les minutes fait le tour du cadran, c'est-à-dire parcourt 60 espaces dans le temps que met l'aiguille des heures à en parcourir 5. Pendant que l'aiguille des minutes passe sur 1 espace l'aiguille des heures passe sur $\frac{1}{12}$ d'espace.

A chaque minute la grande aiguille gagne $1 - \frac{1}{12} = \frac{11}{12}$ d'espace sur la petite. Il n'y a qu'à trouver en combien de minutes le grande aiguille gagnera 20 espaces. $20 \div \frac{11}{12} = \frac{240}{11} = 21 \frac{9}{11}$ minutes. *Rép.* 4 heures $21 \frac{9}{11}$ minutes.

2. Un réservoir plein peut-être vidé par 1 tuyau en 15 minutes; vide le même réservoir peut être rempli par un autre tuyau en 20 minutes; le réservoir étant plein si on fait couler les deux tuyaux au même instant, dans combien de minutes sera-t-il vide??

Solution: $\frac{1}{15} - \frac{1}{20} = \frac{4}{60} - \frac{3}{60} = \frac{1}{60}$ la partie du réservoir vidée

dans 1 minute.

1

— = 1 minute

60

60

— = $1 \times 60 = 60$ minutes. *Rép.*

60

3. Quelle est la valeur de $\frac{1}{11}$ de $\frac{1}{12}$ d'un navire, si une personne qui en possède les $\frac{3}{11}$ vend le $\frac{1}{9}$ des $\frac{7}{8}$ de sa part pour $\$1400$?

$$\begin{aligned}
 \text{Solution:—} & \frac{1}{9} \text{ des } \frac{7}{8} \text{ des } \frac{3}{11} = \$1400; \\
 & \frac{7}{264} = \$1400 \\
 & \frac{1}{11} \text{ de } \frac{1}{12} \text{ ou } \frac{1}{132} = ? \\
 & \frac{1}{264} = \frac{1400}{7} \\
 & \frac{264}{264} = 1400 \times \frac{264}{7} \\
 & \frac{1}{132} = 1400 \times \frac{264}{7} \times \frac{1}{132} = \$200 \times 2 = \$400. \text{ Rép.}
 \end{aligned}$$

4. A quelle heure, entre 4 heures et 5 heures les aiguilles d'une horloge forment-elles angle droit pour le 1^{ère} fois?—Pour la deuxième fois.

Solution:—Lorsque les aiguilles forment un angle droit il y a 15 espaces entre les aiguilles. Ceci arrive 2 fois entre 4 heures et 5 heures. En premier lieu, avant que la grande aiguille ait dépassé la petite.

A 4 heures il y a entre les aiguilles 20 espaces; pour que les aiguilles forment angle droit, la grande doit gagner 5 espaces afin qu'il n'y ait plus entre les 2 aiguilles que 15 espaces.

La grande aiguille parcourt 60 espaces pendant que la petite en parcourt 5, ou elle parcourt 1 espace et 1 minute, pendant que la petite parcourt $\frac{1}{12}$ d'espace. Donc la grande gagne sur la petite par minute $1 - \frac{1}{12} = \frac{11}{12}$ d'espace. Il s'agit de trouver en combien de minutes elle gagnera 5 espaces.

$$5 \div \frac{11}{12} = 5 \times \frac{12}{11} = \frac{60}{11} = 5 \frac{5}{11} \text{ minutes.}$$

Rép. A 4 heures $5 \frac{5}{11}$ minutes.

Les aiguilles formeront angle droit en 2^e lieu, lorsque la grande aura dépassé la petite de 15 espaces.

Pour ce faire il faut qu'elle gagne les 20 espaces qui les séparent à 4 heures, plus 15 autres espaces, c'est-à-dire 35 espaces.

$$35 \div \frac{11}{12} = 35 \times \frac{12}{11} = \frac{420}{11} = 38 \frac{2}{11} \text{ minutes après 4 heures. Rép.}$$

5. Deux hommes ou 5 femmes ou 12 garçons peuvent faire un certain ouvrage en $11\frac{1}{2}$ heures, combien d'heures 1 homme, 2 femmes et 3 garçons travaillant ensemble mettraient-ils à faire le même ouvrage?

Solution:—Si 2 hommes prennent $11\frac{1}{2}$ heures, 1 homme prendrait $11\frac{1}{2}$ heures $\times 2 = 23$ heures; dans 1 heure, 1 homme ferait $\frac{1}{23}$ de l'ouvrage.

Si 5 femmes prennent $11\frac{1}{2}$ heures, 1 femme prendrait $11\frac{1}{2} \times 5 = 57\frac{1}{2}$ heures; dans 1 heure 1 femme ferait 1 sur $57\frac{1}{2} = 1 \div 57\frac{1}{2} = 1 \times \frac{2}{115} = \frac{2}{115}$ de l'ouvrage.

Si 12 garçons prennent $11\frac{1}{2}$ heures, 1 garçon prendrait $11\frac{1}{2} \times 12 = 138$ heures; dans 1 heure un garçon ferait $\frac{1}{138}$ de l'ouvrage.

Dans 1 heure 1 homme ferait $\frac{1}{23}$ de l'ouvrage.

“ “ “ 1 femme ferait $\frac{2}{115}$ de l'ouvrage.

“ “ “ 2 femmes feraient $\frac{2}{115} \times 2 = \frac{4}{115}$ de l'ouvrage.

“ | “ 1 garçon ferait $\frac{1}{138}$ de l'ouvrage.

“ “ “ 3 garçons feraient $\frac{1}{138} \times 3 = \frac{3}{138} = \frac{1}{46}$ de l'ouvrage.

$$\frac{1}{23} + \frac{4}{115} + \frac{1}{46} = \frac{10}{230} + \frac{8}{230} + \frac{5}{230} = \frac{23}{230} = \frac{1}{10} \text{ dans 1}$$

heure.

$$\frac{10}{10} = 1 \text{ heure} \times 10 = 10 \text{ heures.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Si un homme peut faire 3 fois et une femme 2 fois l'ouvrage qu'un garçon ferait dans un temps donné, combien de jours 9 hommes, 15 femmes et 18 garçons mettraient-ils à faire deux fois ce que feraient 7 hommes, 12 femmes et 9 garçons, en 250 jours ?

Solution :— 9 hommes = $9 \times 3 = 27$ garçons.

15 femmes = $15 \times 2 = 30$ garçons,

27 garçons + 30 garçons + 18 garçons = 75 garçons.

7 hommes = $7 \times 3 = 21$ garçons.

12 femmes = $12 \times 2 = 24$ garçons,

21 garçons + 24 garçons + 9 garçons = 54 garçons.

54 garçons en 250 jours font 1 ouvrage.

75 garçons en ? jours font 2 ouvrages.

$$250 \times 54 \times 2$$

$$\frac{\quad}{75} = 360 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

75

2. A et B partent de deux villes éloignées l'une de l'autre de 100 milles. A a intention de se rendre dans la ville habitée par B et vice versa. A voyage à raison de 6 milles à l'heure et B à raison de 4 milles. Où se rencontreront-ils. A deux reprises dans le trajet qu'ils font il seront distants l'un de l'autre de 50 milles. Déterminez les heures auxquelles ceci aura lieu.

Solution :— $6 + 4 = 10$ milles ;

$$100 \div 10 = 10 \text{ heures.}$$

Ils se rencontreront au bout de 10 heures ; A sera distant de son point de départ de $6 \times 10 = 60$ milles ;

B sera distant de son point de départ $4 \times 10 = 40$ milles.

Ils seront distants de 50 milles l'un de l'autre pour la première fois lorsqu'ils auront fait 50 milles.

$$50 \div 10 = 5 \text{ heures après le départ.}$$

Ils se rencontreront au bout de 10 heures et ils auront parcouru 100 milles ; 5 heures plus tard, c'est-à-dire 15 heures après le départ primitif, ils seront de nouveau séparés de 50 milles.

3. Un homme achète un piano puis le vend à 5% de profit ; s'il avait acheté le piano 5% meilleur marché qu'il ne l'a acheté et l'avait vendu \$1 de moins qu'il ne l'a vendu, il aurait réalisé un bénéfice de 10%. On demande le prix du piano.

Solution:—En supposant le prix d'achat de \$1., le prix de vente aurait été de \$1.05.

En supposant le prix d'achat inférieur de 5% au prix payé, il aurait été de \$0.95.

Pour réaliser un bénéfice de 10% dans ces circonstances il faudrait vendre le piano $\$0.95 \times 1.10 = \1.045 .

Le prix de vente dans le 1er cas = \$1.05

Le prix de vente dans le 2e cas = $1.04\frac{1}{2}$

La différence des deux prix $.00\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{2}\%$ du 1er prix d'achat = \$1.

$$1\% = \$1 \times 2 = \$2.$$

$$100\% = \$2 \times 100 = \$200. \text{ Rép.}$$

4. Un épicier mélange 18 livres de café à \$0.30 la livre avec 12 livres de chicorée à \$0.05. A quel prix doit-il vendre le mélange la livre, pour réaliser un bénéfice de 25%.

$$\text{Solution:—} \$0.30 \times 18 = \$5.40$$

$$\$0.05 = 12 = \$0.60$$

30 lbs = \$6.00, le coût des 30 livres.

$$\$6. \times 1.25 = \$7.50 \text{ le prix de vente des 30 livres.}$$

$$\$7.50 \div 30 = \$0.25 \text{ prix de vente d'une livre.}$$

5. Est-il plus profitable d'acheter de la farine à \$6.30, le baril, argent comptant ou à \$6.50, le baril, à 6 mois de crédit, le taux courant de l'argent étant de 8%?

Le bénéfice dans l'un ou dans l'autre cas est de combien?

Solution:—Il faut trouver la valeur présente de \$6.50 lorsque le taux courant est de 8%.

$$\text{L'intérêt de } \$1 \text{ pour 1 an à } 8\% = \$0.04;$$

$$\$6.50 \div 1.04 = \$6.25, \text{ valeur présente de la dette.}$$

$\$6.30 - \$6.25 = \$0.05$. Il est plus profitable d'acheter à \$6.50, à 6 mois de crédit.

6. J'ai vendu du grain à 5% de commission et j'ai acheté, à 2%, des épiceries avec le produit net de la vente. La commission totale est de \$70. On demande pour quelle somme le grain a été vendu et quelle somme a été payée pour les épiceries?

Solution:—Si le grain avait été vendu \$1, après déduction de ma commission il serait resté $\$1 - \$0.05 = \$0.95$.

$$\$0.95 \div \$1.02 = \$0.93 \frac{7}{51}, \text{ somme payée pour les épiceries.}$$

Ainsi si le grain avait été vendu \$1, ma commission totale dans les deux opérations aurait été de $\$1 - \$0.93 \frac{7}{51} = \$0.06 \frac{44}{51}$. Mais la commission totale a été de \$70. Donc le grain a été vendu autant de fois \$1 qu'il y a de fois $\$0.06 \frac{44}{51}$ dans \$70;

$$\$70 \div \$0.06 \frac{44}{51}, \text{ multipliant dividende et diviseur par } 51, \text{ on a: } \$3570 \div \$3.50 = \$1020, \text{ ce que le grain a été vendu.}$$

J'ai réalisé $6 \frac{44}{51}\%$ sur cette somme; $\$1020 \times 0.06 \frac{44}{51} = \70 ;
 $\$1020 - \$70 = \$950$, somme payée pour les épiceries.

Note.—Cette dernière réponse peut être trouvée aussi de la manière suivante:

$\$1020 \times 0.05 = \51 , commission sur la vente du grain.
 $1020 - \$51 = \969 , = somme à dépenser pour l'achat des épiceries +
 ma commission sur cette somme.
 $\$969 \div \$1.02 = \$950$, valeur des épiceries.
 $\$969 - \$950 = \$19$, commission pour l'achat.
 $\$51 + \$19 = \$70$, commission totale.

J. AHERN

ALGÈBRE

93. Un nombre de deux chiffres est égal à trois fois la somme de ses chiffres. Si à ce nombre on ajoute 45, l'ordre des chiffres sera renversé. Quel est ce nombre ?
 Soient x le chiffre des dizaines et y celui des unités. Alors le nombre sera $10x + y$, et le nombre avec l'ordre des chiffres renversé $10y + x$.

Nous avons les équations suivantes :

$$(1) \dots\dots\dots 10x + y = 3x + 3y$$

$$(2) \dots\dots\dots 10x + y + 45 = 10y + x$$

Transposant et rassemblant, on a :

$$(3) \dots\dots\dots 7x - 2y = 0$$

$$(4) \dots\dots\dots 9x - 9y = -45$$

Multipliant (3) par 9 et (4) par 2, on a :

$$(5) \dots\dots\dots 63x - 18y = 0$$

$$(6) \dots\dots\dots 18x - 18y = -90$$

Soustrayant (6) de (5), on a :

$$(7) \dots\dots\dots 45x = 90$$

$$\text{d'où} \dots\dots\dots x = 90/45 = 2$$

Substituant 2 la valeur de x à x dans (3), on a :

$$(3) \dots\dots\dots 14 - 2y = 0$$

Transposant, on a : $-2y = -14$

$$2y = 14$$

$$\text{et} \dots\dots\dots y = 14/2 = 7$$

Le nombre est donc 27.

94. Un réservoir qui contient 192 gallons se vide au moyen de 2 robinets. Le réservoir étant plein on fait couler les robinets : au bout de 3 heures un des robinets se bouche et l'autre coule pendant encore 11 heures avant que le réservoir ne soit vide. Si le robinet ne s'était bouché qu'au bout de 6 heures, le 2^e robinet n'aurait mis que 6 heures pour achever de vider le réservoir. Combien de gallons chaque robinet laisse-t-il échapper par heure en supposant la pression constante ?

Solution : Soient x la capacité par heure du robinet qui s'est bouché et y celle du 2^e robinet.

$$(1) \dots\dots\dots 3x + 14y = 192$$

$$(2) \dots\dots\dots 6x + 12y = 192$$

Multipliant (1) par 2, posant (2) de nouveau et soustrayant (2) de (3), on a :

$$(3) \dots\dots\dots 6x + 28y = 384$$

$$(2) \dots\dots\dots 6x + 12y = 192$$

$$16y = 192$$

$$y = 192/16 = 12 \text{ gallons par heure.}$$

Substituant 12 la valeur d'y à y dans (1), on a :

$$3x + 168 = 192$$

$$3x = 192 - 168 = 24$$

$$x = 24/3 = 8 \text{ gallons par heure.}$$

95. La longueur d'un champ rectangulaire surpasse la largeur de 1 verge, et la surface du champ égale 3 acres. Quelles sont les dimensions du champ ?

Solution : Soit x la largeur ; alors $x + 1$, la longueur. Nous avons l'équation :

$$(x + 1) x = 3 \text{ acres} = 3 \times 4840 \text{ verges}$$

$$x^2 + x = 14520$$

Complétant le carré, on a : $x^2 + x + (\frac{1}{2})^2 = 14520 + \frac{1}{4} = 58081\frac{1}{4}$

Extrayant la racine, on a :

$$x + \frac{1}{2} = + 241\frac{1}{2} \text{ vges ou } - 241\frac{1}{2} \text{ vges.}$$

$$x = 241\frac{1}{2} - \frac{1}{2} = 120 \text{ vges, — largeur.}$$

$$x + 1 = 120 + 1 = 121 \text{ vges, — longueur.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

23. Un homme qui marche à raison de 4 milles à l'heure mettrait combien de temps à faire le tour d'un champ carré de 40 acres de superficie.

Solution.— $40 \times 4 = 160$ vergées; $160 \times 40 = 6400$ perches.

La racine carrée de $6400 = 80$ perches de longueur.

$80 \div 40 = 2$ stades ; $2 \div 8 = 2/8 = 1/4$ de mille.

$1/4 \times 4 = 1$ mille, le périmètre du champ.

4 milles = 1 heure ; 1 mille = $1/4$ d'heure. *Rép.*

24. On achète pour \$1092, à raison de \$72 l'arpent, une pièce de terre rectangulaire qui a 260 verges de longueur. Combien faudra-t-il dépenser pour entourer ce terrain, d'une clôture, si cette clôture coûte \$0.331/3 par verge linéaire ?

Solution : $1092 \div 72 = 15 \frac{1}{6}$ arpents, la superficie de la pièce de terre.

$(91/6 \times 3600) \div 260 = 210$ verges, largeur du terrain.

$260 + 210 + 260 + 210 = 940$ verges, périmètre du terrain.

$\$0.331/3 \times 940 = \$313.331/3$. *Rép.*

25. Une salle de conférences a 20 verges de long sur 15 verges de large et 3.8 de haut. 350 personnes s'y réunissent ordinairement. On voudrait que le volume d'air fût 4 verges cubes en moyenne par personne. De combien faut-il élever le plafond ?

Solution : $4 \times 350 = 1400$ verges cubes, le volume que la salle doit avoir pour que chaque personne ait 4 verges cubes.

$1400 \div (20 \times 15) = 4 \frac{2}{3}$, hauteur que la salle doit avoir.

$4 \frac{2}{3} - 3.8 = 4.66 \frac{2}{3} - 3.8 = 0.86 \frac{2}{3} = 13/15$ de verge. *Rép.*

26. Une pyramide quadrangulaire a $1\frac{1}{2}$ verge de côté et $2\frac{3}{4}$ verges d'apothème. Quelle en est la surface latérale ?

Solution : La surface latérale = le périmètre de la base multiplié par la moitié de l'apothème.

$(1\frac{1}{2} \times 4 \times 2\frac{3}{4}) \div 2 = 8\frac{3}{4}$ verges. *Rép.*

27. Quel est le volume d'un cône si le rayon de la base est de 3 pouces et la hauteur de 7 pouces ?

Solution : $(3^2 \times 3.1416 \times 7) \div 3 = 65.9736$.

28. Quelle est la hauteur d'un cône si le volume est de 88 pouces et le rayon de la base de 2 pouces ?

Solution : $(88 \times 3) \div (2^2 \times 3.1416) = 264 \div (4 \times 3.1416) = 66 \div 3.1416 = 21$ pouces. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

THE SEA ON STRIKE

Part I.—THE STRIKE

Some years ago, one of the plays performed at Drury Lane Theatre contained a scene in which there was a terrific storm at sea. The way in which the waves were made was this—several boys were engaged at a shilling a night to bob up and down under a large piece of sea-green cloth. When the people had begun to tire of the play, and the audiences grew smaller and smaller every night, the wages of the waves were lowered, and they went down from a shilling to six pence. This made them angry, and they resolved to strike for a shilling.

Part II.—THE SETTLEMENT

So on the following night when the storm began, there was awful thunder from the sheet-iron, vivid lightning from the powdered resin, and a clattering hail of peas; but not a wave was to be seen. No, the sea was as calm as if nothing in the way of a storm were going on. The prompter, in a rage, lifted up one corner of the sea and shouted for waves. One of the boys put his head out and asked, « Is it six penny waves or shilling ones you want ? » « Oh, shilling ones, if you like ! » roared the prompter.

Immediately the billows began to rise and toss in the grandest manner, and all confessed that there never was seen a more successful storm.

PART I.

- OUTLINE.—1. A scene containing a storm at Drury Lane Theatre.
 2. Boys moved up and down beneath a piece of cloth.
 3. Wages lowered from a shilling to sixpence a night.
 4. The boys resolve to strike.

PART II.

- OUTLINE.—1. Thunder ; lightning ; and hail ; but no waves.
 2. The sea is perfectly calm.
 3. The prompter shouts for waves.
 4. « Sixpenny waves, or shilling ones ? »
 5. The reply of the prompter.
 6. A most successful storm.

Taken from Meiklejohn's « *Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition* ».

“ L'Action Sociale ”

Nous saluons avec plaisir l'apparition, à Québec, de l'*Action Sociale*, un grand quotidien catholique qui, dès sa naissance, a jetté l'espérance dans les âmes. *Instaurare omnia in Christo* ! Tel est la devise du nouveau journal. Née d'une pensée religieuse et patriotique, fondée par le vénérable Archevêque de Québec, approuvée hautement par le Pape, l'*Action Sociale* mérite toutes les sympathies, tous les encouragements.

La rédaction du nouveau journal est admirablement bien faite, l'information est soignée et la partie littéraire ne laisse rien à désirer.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

SPENCER WOOD

Le château de Spencer Wood, résidence des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, occupe à peu près le centre de la portion est de l'ancienne *châtellenie de Coulonge*.

Ce fut le 9 avril 1657 que la terre de Coulonge, près Québec, fut érigée en fief et châtellenie par la Compagnie de la Nouvelle-France, en faveur de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada, alors directeur de la traite dans toute la colonie.

Voici la liste des propriétaires du domaine actuel de Spencer Wood — portion de l'ancienne châtellenie de Coulonge — qui se sont succédés depuis la mort de M. d'Ailleboust :

1. Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis d'Ailleboust, et Charles d'Ailleboust des Musseaux. (31 mai 1660).

2. L'Hôtel-Dieu du Précieux Sang. (5 juillet 1670 et 2 octobre 1671).

3. Le Séminaire de Québec. (12 mai 1676),

4. MM. Olry et Mayer. (11 avril 1766).

5. Henry Watson Powell. (28 avril 1780. La propriété prit alors le nom de *Powell Place*.)

6. Patrick Beatson. (31 octobre 1796).

7. François Le Houllier. (7 novembre 1801).

8. Michael Henry Perceval. (3 avril 1811. La propriété reçut alors le nom de *Spencer Wood*, en l'honneur de Spencer Perceval, parent et protecteur du nouvel acquéreur. L'honorable Spencer Perceval était chancelier de l'Échiquier et premier ministre de la Grande-Bretagne lorsqu'il tomba sous les coups d'un assassin nommé Bellingham, le 11 mai 1812, au moment où il franchissait le vestibule de la Chambre des Communes, à Londres. Bellingham était un courtier de Liverpool. On le disait fou. Il subit la peine de mort dans la semaine qui suivit l'assassinat.)

9. Henry Atkinson (dont les héritiers sont restés propriétaires de la portion de la châtellenie appelée *Spencer Grange* — 18 mai 1835).

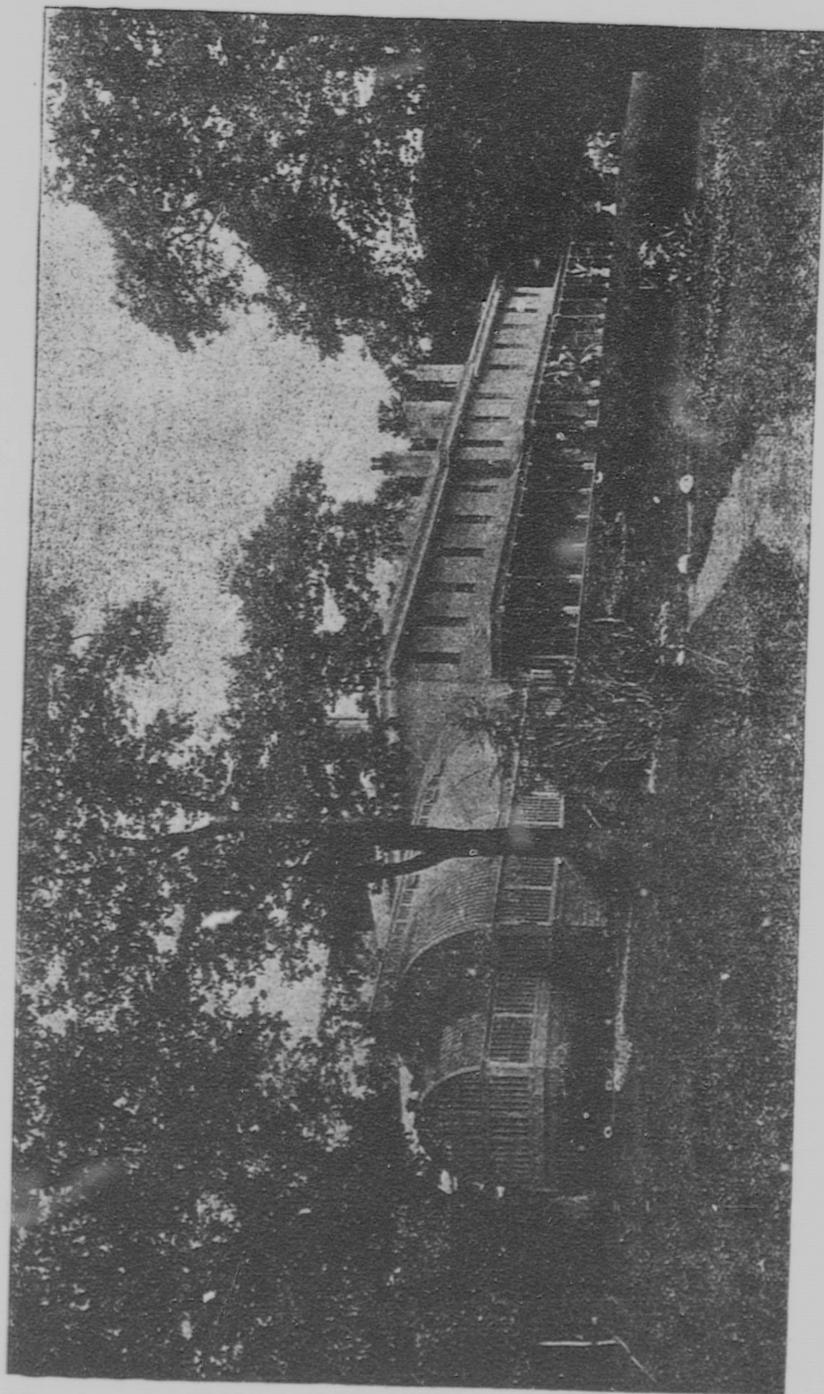
10. Le gouvernement du Canada. (Bail en 1850. Achats en 1852 et 1854).

11. Le gouvernement de la province de Québec (29 avril 1870).

Le « château, » occupé par le gouvernement du Canada à partir de 1850, et où séjournèrent Lord Elgin et Sir Edmund Head, fut détruit par un incendie le 28 février 1860, jour de l'ouverture du Parlement à Québec.

Lady Head et sa fille s'échappèrent en toute hâte du bâtiment en flammes et se réfugièrent chez le Lord évêque Mountain, à Samos, propriétaire voisine de Spencer Wood (1). Sir Edmund Head passa quelque temps chez M. Price, à Wolfefield. Puis le gouvernement loua la propriété appelée Catarakoui, sur le chemin du Cap Rouge, pour en faire la résidence temporaire du gouverneur.

(1) Le fils unique de Sir Edmund et de Lady Head, — John Head, âgé de dix-sept ans, — s'était noyé dans les eaux du Saint-Maurice, à Grand'Mère, quelques mois auparavant, le 25 septembre 1859. Il fut inhumé au cimetière de Mount Hermon, à quelques arpents de Spencer Wood.



SPENCER WOOD
Québec.

Le château actuel de Spencer Wood, construit pendant les années 1862 et 1863, au prix d'environ \$28,000.00, fut inauguré par Lord Monk, qui l'habita jusqu'en 1866. Depuis l'établissement de la Confédération, Spencer Wood a été la résidence officielle de tous les lieutenants-gouverneurs de la province de Québec :

Sir Narcisse Beliveau (à partir de 1870 seulement).
 L'honorable René-Edouard Caron (1873),
 L'honorable Luc Letellier de Saint-Just (1876).
 L'honorable Théodore Robitaille (1879).
 L'honorable Louis-Rodrigue Masson (1884),
 L'honorable Auguste-Réal Angers (1887),
 Sir Adolphe Chapleau (1892),
 Sir Louis-Amable Jetté (1898).

Le domaine appelé successivement Coulonge, Powell Place et Spencer Wood semble avoir eu de tout temps une destinée exceptionnelle.

Erigée en châtellenie au milieu du dix-septième siècle, la terre de Coulonge est d'abord occupée par le troisième gouverneur de la Nouvelle-France.

La femme de Louis d'Ailleboust, la sympathique Barbe de Boullongne, dont les restes vénérés reposent dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec, fit faire des travaux de quelque importance à la résidence de ce domaine après la mort de son mari.

Puis, pendant quatre-vingt-dix ans, la seigneurie est conservée *en domaine* par le Séminaire de Québec.

Plus tard, sous le régime anglais, la partie la plus importante de la châtellenie de Coulonge (Powell Place) est occupée par un autre gouverneur, Sir James Henry Craig, personnage ombrageux qui eut le malheur d'avoir pour conseiller le fanatique Herman-Witsius Ryland.

Plus tard encore, la noble figure de Lord Elgin apparaît sous les grands chênes de l'antique Coulonge. Nous entrons dans une nouvelle période : la tenure seigneuriale est abolie (1854) ; il n'y a plus de foy et hommage à rendre « genouil en terre, teste nue, sans espée ny esperons, » ou simplement « la main droite *ad pectus* » lorsque c'est un ecclésiastique qui prête le serment ; mais le domaine est devenu propriété publique et résidence des chefs de l'État :—Elgin, Head, Monk, Lisgar, Dufferin viennent tour à tour séjourner au château du « Bois de Spencer ».

Puis la France semble être revenue ; ou plutôt ce sont des fils d'une autre branche de la famille normande, tous nés dans la province de Québec, qui viennent représenter au château la Couronne d'Angleterre.

Et que d'hôtes illustres, que d'hommes politiques à jamais disparus de la scène du Parlement et du monde ont reçu l'hospitalité de la demeure vice-royale et y ont discuté les destinées de notre pays !

C'est à quelques pas à l'est de la cascade du ruisseau Saint-Denis, qui est la borne nord-est de Spencer Wood, que les soldats de Wolfe escaladèrent la falaise du Saint-Laurent pour aller se ranger en bataille sur les hauteurs d'Abraham, au matin du 13 septembre 1759. C'est à peu de distance, vers l'ouest, que le Frère Liégeois, dont le corps décapité repose dans la chapelle du monastère des Ursulines, fut massacré par les Iroquois, le 20 mai 1655, et c'est sur la rive de Sillery, voisine de Coulonge, qu'expira, dans la nuit du 11 au 12 mai 1646, le Père Ennemond Massé, le compagnon de Jean de Brébeuf.

L'histoire, la légende, l'anecdote familière aux érudits surgissent à chaque pas dans ce domaine de Spencer Wood : au sommet de la falaise jadis commise à la garde de Douglas et de Vergor, aux détours des allées du grand parc où Lady Head promenait sa douleur inconsolée, sous les rameaux des chênes séculaires qui rappellent la forêt primitive, dans la blanche chapelle, les vastes salons, la serre odorante du château. Effacer les noms de Coulonge, de Powell Place et de Spencer Wood serait effacer des pages vraiment précieuses des annales de la ville de Québec, la vieille capitale si fière de son passé, si noblement jalouse de la conservation de ses souvenirs.

ERNEST GAGNON.

CORRESPONDANCE

A MONSIEUR C.-J. MAGNAN,

Rédacteur de *L'Enseignement Primaire*,

Monsieur le Rédacteur,

Québec.

J'ai lu avec un grand intérêt votre revue du 2^e mai dernier (1). L'article intitulé : « A propos d'école modèle » et signé par M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles, a surtout attiré mon attention, et, en ma qualité d'institutrice, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien m'accorder un petit espace dans *L'Enseignement Primaire* pour revendiquer les droits des institutrices attaquées sur plusieurs points dans cet article.

Monsieur Marquis prétend que les garçons des campagnes quittent l'école à 10 ou 12 ans parce que les institutrices n'ont pas assez d'ascendant et d'énergie pour leur donner une éducation convenable. J'admets qu'il y a des institutrices qui manquent d'ascendant et d'énergie : mais cette lacune est à déplorer chez les éducateurs des deux sexes, nous en avons assez souvent des preuves. Je ne vois pas quelle différence il peut y avoir, pour une personne qui suit le programme d'études, que l'enseignement soit donné par un instituteur ou une institutrice : je ne connais qu'un seul programme d'études pour les écoles catholiques et ce dernier s'applique aux garçons et aux filles.

Si Monsieur le Surintendant prenait en considération tout ce que Monsieur Marquis lui a suggéré dans son dernier rapport, ce seraient peines perdues pour les aspirantes à l'enseignement de travailler pour obtenir un brevet modèle, puisqu'elles seraient reconnues incapables de tenir une telle école.

J'ai pourtant remarqué, dans une paroisse voisine de la mienne, et où il y a depuis nombre d'années une école dirigée par un instituteur, j'ai remarqué, dis-je, que plusieurs garçons abandonnent cette école (modèle) à 10 ou 12 ans pour continuer leurs études dans des maisons d'éducation supérieure, et, lui-même Monsieur Marquis, où a-t-il puisé son instruction ? Est-ce à l'école modèle de son village, tenue par un maître, qu'il a obtenu quelque brevet, ou si c'est à l'École normale de Québec ? Plusieurs de ses confrères, voire même de ses parents ont fait et font encore la même chose. Il faut donc conclure de là que si les garçons abandonnent l'école à 10 ou 12 ans, ce n'est pas parce que l'école est dirigée par une institutrice, mais bien parce que tel est le désir des parents.

En un mot, Monsieur Marquis se montre par trop partial pour son sexe (dans son rapport à M. le Surintendant) sans égard pour les institutrices.

(1) Il y a déjà longtemps que nous avons reçu cette lettre. Il nous a été impossible de la publier avant.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, mes remerciements. J'ai l'espoir que vous voudrez bien publier ces quelques lignes dans votre revue.

Votre très reconnaissante,

Mlle JOSEPHINE MARCEAU, *Inst.*

Saint-Hippolyte.

Réponse de M. Marquis

Cher M. Magnan,

Après avoir pris connaissance de la lettre ci-dessus, que vous avez eu l'amabilité de me communiquer, voici ce que j'ai l'honneur de répondre à cette demoiselle qui vous écrit « pour revendiquer les droits des institutrices attaquées sur plusieurs points dans cet article »...

1° Il est bien vrai que le même programme d'études s'applique à tous les élèves, mais entre la lettre et l'esprit de ce programme, il y a matière à jugement ; et tout éducateur qui possède un tant soi peu de psychologie et de pédagogie, sait parfaitement que la mentalité féminine et la mentalité masculine ne sont pas les mêmes et qu'il importe d'employer des moyens différents, appropriés aux aptitudes intellectuelles de chaque sexe, pour donner un enseignement réellement profitable à chacun.

2° Je n'ai jamais laissé entendre, comme on m'en accuse, que « ce seraient peines perdues pour les aspirantes à l'enseignement de travailler pour obtenir un brevet modèle, puisqu'elles seraient reconnues incapables de tenir une telle école ». D'abord, il y a de nobles exceptions, et je suis porté à croire que votre correspondante appartient à cette catégorie ; ensuite, si l'idée que je préconise venait à se réaliser, il resterait toujours les écoles modèles de filles où elles pourraient exercer leur apostolat avec plus de profit.

3° Quant au fait spécifique et isolé que ma critique amène pour étayer son raisonnement, il ne prouve rien du tout : étant donné que la règle générale passe avant les exceptions ; de plus, les informations demandées à mon endroit, n'ajouteraient rien à la thèse que je soutiens : donc, passons outre.

4° Lorsque après avoir cité un seul exemple, mon sentimental contradicteur conclut immédiatement du particulier au général, je trouve ce raisonnement par trop expéditif et peu en harmonie avec les règles du syllogisme !

Pour être bref, j'ajouterai simplement ceci : j'admire votre correspondante parce qu'elle prend la défense (sans être attaquée injustement) de son sexe : ce qui est naturel ; et ensuite, parce qu'elle a le courage de ses opinions et ne craint pas de les soutenir publiquement. Mais... ; avec tout le respect que je lui dois, je récusé sa compétence pour juger une question aussi importante, parce qu'elle n'est pas en mesure de comparer comme l'inspecteur qui passe des mois, chaque année, à visiter ses écoles, et qui, par conséquent, a plus que tout autre l'occasion de juger de l'efficacité de l'enseignement donné dans chaque cas.

Je termine en priant bien humblement Mlle Marceau de me faire l'honneur de relire encore une fois ce que j'ai écrit aux mois de mai et juin derniers, et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle en viendra à la conclusion que j'attaque moins les droits des institutrices, que le maintien d'un système qui nous est préjudiciable.

Avec mes sincères remerciements, croyez-moi, cher monsieur Magnan,

Votre bien dévoué,

G.-E. MARQUIS,

Insp. d'écoles.

Québec, 12 décembre 1907.

Chant patriotique

LE SAINT-LAURENT (1)

(*La croix, l'épée, la charrue*)

1er Couplet

Il est sous le ciel d'Amérique
Un fleuve au cours majestueux,
Où les chansons de la vieille Armorique
Aux bruits des flots mêlent leurs sons joyeux.
Sur ses bords, les fils de la France
Ont élevé — sublime autel —
Devant l'erreur, le vice et l'ignorance,
La croix du Christ et son culte immortel.

Refrain

Salut, fleuve que j'aime !
Salut, ô Saint-Laurent !
Quand sonnera l'heure suprême,
Je veux mourir en t'admirant.

2ème Couplet

Un siècle et plus, sur ses rivages
Coula le sang de preux soldats ;
Aux chevaliers comme aux cruels sauvages
Nos fiers aïeux ont livré maints combats.
Forts de leurs droits, avec l'épée
Ils ont écrit, sans défaillir,
Une héroïque et brillante épopée
Qui les illustre et nous les fait chérir.

Refrain

Salut, fleuve que j'aime !
Salut, ô Saint-Laurent !
Quand sonnera l'heure suprême,
Je veux mourir en t'admirant.

Fidèle amant de la charrue,
Le noble fils du Saint-Laurent,
Le front serein, et l'âme résolue,
Va son chemin qu'il trace large et grand ;
Car son foyer, comme la ruche,
S'emplit bientôt d'enfants mignons,
Mais, à pleins bras, il jette dans la huche
Le pur froment qui devrait les vallons.

Refrain

Salut, fleuve que j'aime !
Salut, ô Saint-Laurent !
Quand sonnera l'heure suprême,
Je veux mourir en t'admirant.

J.-B. CAOUCETTE.

(1) Gracieusement communiqué par l'auteur au directeur de *L'Enseignement Primaire*.

BIBLIOGRAPHIE

TABLEAU DE L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE, par l'abbé Camille Roy, *Ptre.* Très jolie brochure de 81 pages. Nous recommandons cet ouvrage au personnel enseignant et à notre jeunesse étudiante.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DU CANADA, PAR LES FRÈRES MARISTES.— Nous saluons avec joie la deuxième édition de ce joli et utile manuel. La première édition de l'*Abrégé chronologique* a été enlevée en moins de six mois. Cette deuxième édition a été revue et augmentée. Les cartes sont plus justes, les portraits hors cadre ont été dessinés à neuf. On y a inséré un dessin original (la prise de Saint-Jean de Terre-neuve) de M. J.-E. Massicotte. Enfin de courtes notices sur les provinces lors de leur entrée dans la Confédération, complètent l'ouvrage.

L'ÉDUCATION MORALE, par J. Renault.—Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur. En vente chez J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Voilà une petite brochure de 88 pages qui vaut bien des gros volumes. Nous en conseillons la lecture aux pères et aux mères de famille. Voici le sommaire de cet ouvrage : I. Aux parents. II. Qu'est-ce que l'éducation morale ? III. Point de départ de l'éducation morale. IV. Quelques procédés défectueux. V. Répressions des mauvaises tendances. VI. Cultures des bonnes dispositions naturelles. VII. Conclusion.

Les instituteurs et les institutrices, représentants autorisés des parents à l'école, ne liront pas ce petit livre sans profit.

PETITE MAÎTRISE DES COLLÈGES.—Sous ce titre, M. Ernest Gagnon vient de faire paraître la première partie d'une série d'hymnes, proses, motets, etc., pour les offices du soir, à trois et quatre voix, en chant grégorien, plain-chant musical, et musique moderne de sa composition. Tous ces chœurs sont d'exécution facile. L'auteur s'est efforcé de les présenter sous une forme grave, sans doute, mais avant tout pieuse, douce et suave, selon le conseil de saint Bernard.

Le premier fascicule contient plusieurs morceaux admirablement gravés par la maison Whaley, Royce & Co., de Toronto.

On peut se procurer ce premier cahier de « La Petite Maîtrise des Collèges » en s'adressant à M. Ernest Gagnon, 164, Grande-Allée, Québec.

Prix : \$1.00 l'exemplaire (plus 5 cts pour frais de poste). 5.00 pour 6 exemplaires ; \$10.00 pour 12 exemplaires, frais d'expédition non compris.

Un deuxième cahier est actuellement en préparation.

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.—Intéressant fascicule rempli de chiffres qui disent éloquemment avec quel zèle la commission scolaire catholique de Montréal administre ses écoles.

Cette brochure contient des *Extraits du Rapport du visiteur des Ecoles de la Commission Scolaire catholique*. Ces extraits, fort instructifs, seront reproduits dans *L'Enseignement Primaire*.

The Acts Respecting Separate Schools, 1907. Publié par le Département d'Éducation d'Ontario.—*Public and High School Courses of Study.* Toronto, 1907.—*Graduation diplomas, Entrance Examinations into the Faculties of Education and the Normal and Model Schools.—Examining Boards.* Toronto, 1907.

En parcourant attentivement ces trois brochures, nous avons été frappé du peu de liberté accordée aux écoles dites *Séparées*.

Les chapitres qui traitent des écoles normales et des bureaux d'examineurs démontrent avec une brutale éloquence que les catholiques d'Ontario sont loin de jouir de la franche et complète autonomie accordée par une immense majorité catholique à une petite minorité protestante, dans la province de Québec.

PETITE REVUE

Le 18 septembre 1908, le Pape Pie X aura cinquante années de sacerdoce. Le monde catholique se prépare déjà à célébrer cet anniversaire avec la plus grande solennité. Durant cette année jubilaire de 1908, qu'il serait beau, dans toutes nos écoles catholiques, de faire réciter chaque jour aux élèves une courte mais fervente prière aux intentions du Saint-Père !

Le corps de saint Vincent de Paul a été transporté, en cachette, de Paris à Ans, Belgique. Les restes du grand saint ont été pieusement déposés sous le grand autel de la Maison provinciale des Filles de la Charité. Le grand serviteur de Dieu, des pauvres et de la France est donc désormais à l'abri de l'impiété qui gouverne actuellement notre malheureuse ancienne mère-patrie.

Il y a quelques semaines, M. le comte de Mun, assistant à un congrès de l'« Action libérale populaire » de France, s'est exprimé comme suit au cours d'une éloquente improvisation :

« Le sceau du christianisme a, pour les desseins divins, frappé notre nation, dans son berceau, d'une marque ineffaçable, qui la distingue entre toutes les nations, et qu'elle a, durant quatorze siècles, portée sur tous les chemins de sa merveilleuse épopée, des Champs de Tolbiac aux plaines de Patay, depuis la conversion d'Henri IV jusqu'à la grande réconciliation du Concordat, étonnant le monde au penchant des abîmes, par des sursauts libérateurs qui, toujours, quelles que fussent ses épreuves ou ses fautes, la ramenaient, pleine de vie, vers ses destins providentiels. »

Oscar II, roi de Suède, est mort le 8 décembre dernier, à l'âge de 78 ans. Le fils du défunt, le prince Gustave, est monté sur le trône, sous le nom de Gustave V.

La catastrophe de l'école d'Hochelaga vient d'avoir son épilogue devant la Cour Supérieure, à Montréal.

On se rappelle que l'an dernier, l'école protestante d'Hochelaga a été incendiée et que plusieurs élèves, sans compter la directrice, Mlle Maxwell, ont péri dans les flammes.

Le père de l'une des petites victimes, un M. Anderson, a pris une action en Cour Supérieure contre le bureau des commissaires d'écoles protestantes de Montréal, alléguant que la mort de son fils devait être attribuée à l'absence d'escaliers ou d'échelles de sauvetage, et partant, que les commissaires avaient montré une négligence coupable pour la sécurité des petits enfants.

Les commissaires d'écoles ont été condamnés à payer \$300 à M. Anderson.

La dépêche suivante, de Toronto, a été publiée dans un journal quotidien de Montréal, il y a quelques semaines :

Le Rév. Dr Wilson a protesté vigoureusement contre l'enlèvement des crucifix des classes de l'école de la rue Elizabeth, mais sa protestation n'a pas été entièrement approuvée dans les cercles officiels. On prétend de ce côté, que les écoles sont publiques et non protestantes, et qu'il n'est pas juste de suspendre des crucifix dans des classes fréquentées par des Juifs. De son côté, le rabbin Jacob ne reconnaît pas aux pasteurs le droit d'aller parler religion à l'école. On se demande dans le public, si comme à New-York, on va interdire le nom de Dieu à l'école, pour plaire aux Juifs.

M. A.-E. Charron, d'Ottawa, a récemment proposé un nouveau projet de drapeau. C'est un tricolore croisé de blanc. Nous doutons fort du succès du nouveau drapeau. Il nous semble que le Carillon-Sacré-Cœur, déjà si populaire, parle plus et mieux aux cœurs des Canadiens français.

Association des Institutrices catholiques de Québec

Présents : le R. Père A.-N.-Th. Valiquet, O. M. I., Chapelain, MM. les Inspecteurs Ruel, P.-A. Roy, Nansot, L.-A. Guay et L.-P. Goulet.

Institutrices : Mlles A. Dionne, Présidente, E. Trumble, Vice-Présidente, O. Ferland, Trésorière, M. Morin, Ass.-Trésorière, U. Ferland, Ass.-Sec., M.-Lse Boucher, Lorette, A. Vézina, Cap St-Ignace, L. Ruelland, A. Ruelland, N.-D. de Charny, E. Bitner, St-David, P. Turcot, Lévis, M. Dussault, Les Ecureuils, R. Parant, Beauport, L. Therrien, Beauport, Alphonsine Paquin, Laure Paquin, Deschambault, et M.-Lse Pépin, Secrétaire.

Proposé par Mlle E. Trumble, secondé par Mlle H. Vézina : qu'une indemnité de dix piastres soit payée à Mlle M.-L. Pépin pour son travail de l'année courante.

Proposé par Mlle E. Trumble, secondé par Mlle H. Vézina, et résolu : qu'une indemnité de cinq piastres soit payée à Mlle O. Ferland, trésorière, pour la tenue des comptes de l'Association.

A cette séance il fut décidé, sur l'avis du R. Père Chapelain et de MM. les Inspecteurs qu'une demande soit adressée au gouvernement afin d'obtenir des primes d'encouragement pour les institutrices comptant 10 années d'enseignement et une prime viagère de \$25 pour toute institutrice jouissant de sa pension. Mlle la Présidente lut alors le travail fait en ce sens d'après les statistiques, travail sérieux qui a demandé du tact, du temps et du dévouement, et le merci de la reconnaissance est acquis et offert à Mlle la Présidente qui plaide si bien la cause générale de toutes les institutrices auprès des autorités civiles. Les démarches faites auprès du gouvernement prouvent l'utilité et le but de l'Association qui permet de plaider la cause des institutrices, chose qui ne peut se faire individuellement. Chaque institutrice soucieuse de son propre intérêt devrait faire partie de cette association qui ne réclame qu'une modique somme de vingt-cinq centins par année comme contribution, qui doit être envoyée par mandat-poste à la secrétaire de l'Association.

MARIE-LOUISE PEPIN, 125, Ste-Marguerite.

AUX PRIÈRES

Napoléon Legendre.—Un de nos bons littérateurs canadiens, décédé à Québec le 16 décembre dernier à l'âge de 66 ans. M. N. Legendre fut l'un des rédacteurs de l'ancien *Journal de l'Instruction publique* avec A.-N. Montpetit. Il collabora parfois à *L'Enseignement Primaire* de 1897 à 1900.

Entre autres œuvres littéraires sorties de la plume de M. N. Legendre, signalons « *Echos de Québec*, 2 volumes (1876) ; *A mes enfants*, (1876) ; *Les Perce-Neige*, poésie, (1886) ; *Mélanges*, (1887) ; *Nos Ecoles*, (1890) ; *La langue française au Canada*, » etc.

Mère Marie de Saint-Vincent de Paul.—L'une des fondatrices du couvent du Bon-Pasteur de Québec. Décédée le 27 novembre 1907 à l'âge de 80 ans. En février 1906, la Mère Marie de Saint-Vincent de Paul célébrait son jubilé d'Or.

J.-Israel Tarte.—Journaliste, ancien ministre des Travaux publics, à Ottawa. M. Tarte a fourni une carrière très mouvementée. Ecrivain brillant, orateur nerveux, doué d'une activité extraordinaire, l'ancien directeur de *La Patrie* fut tour à tour journaliste, député, ministre et parfois tous les trois à la fois. Comme directeur de l'ancien *Canadien*, à Québec, M. Tarte fut mêlé à des débats retentissants.

A nos correspondants

A M. C. A. L.—Nous sommes de votre avis : une commission scolaire qui ne paie que \$250 à un maître compétent fait preuve de mesquinerie. En justice les commissions scolaires devraient payer généreusement leurs instituteurs et assurer ces derniers qu'ils resteront en fonction tant qu'ils feront leur devoir. Cet *incertain* dans lequel nos pauvres instituteurs vivent d'une année à l'autre nuit certainement à l'Instruction publique. Courage, confrère !

A UNE INSTITUTRICE DE LA CAMPAGNE.—Vos remarques relatives à l'engagement des instituteurs et des institutrices ne manquent pas d'intérêt. Communiquez-les donc au Surintendant de l'Instruction publique.

Restons chez nous

La province de Québec offre à ses enfants un avenir heureux et prospère. Pourquoi désérterions-nous le Canada français ? Apprenons à notre jeunesse que la région du Témiscamingue, les vallées du Saint-Maurice, de la Lièvre, de la Rivière Rouge, de la Matapédia, de la Beauce, sont autant d'admirables territoires dont la fertilité pourrait suffire à nourrir largement des millions de colons nouveaux.

Que le Lac Saint-Jean est une vaste région à qui la Providence réserve de grandes destinées. Son sol fertile, ses riches forêts, ses rivières et ses lacs attirent les défricheurs soucieux de leur avenir et de celui de leurs enfants. Grâce au chemin de fer de la *Cie du Lac Saint-Jean*, qui a été la véritable *colonisatrice* de cette belle région. Les moyens de transport sont faciles. Enseignons à nos enfants les richesses que contient la province de Québec ; faisons-leur connaître *sur la carte*, les territoires de colonisation : plus tard, nos jeunes Canadiens deviendront possesseurs du sol natal, au lieu de le désarter.

UNE BELLE CONFERENCE

Vendredi, le 6 décembre dernier, sous les auspices de l'Association des institutrices de Québec, le R. P. A.-N.-Th. Valiquet, O. M. I., a donné, à la salle Loyola, une instructive et intéressante conférence sur *la Femme*. Son honneur le Lieutenant-gouverneur et Lady Jetté assistaient à cette fête de l'intelligence. Le conférencier fut présenté à l'auditoire par le directeur de *L'Enseignement Primaire*.

Le R. P. Valiquet a remporté un véritable succès. Il a su traiter son sujet avec infiniment d'esprit. Inutile de dire que le missionnaire donnait la main au conférencier : sous les fleurs de l'éloquence se cachaient nombre de conseils utiles.

Voyages en Europe

Par les splendides nouveaux paquebots « Empress of Britain » et « Empress of Ireland » de la compagnie du Pacifique Canadien. Taux exceptionnellement bas pendant la saison d'hiver.

Nous représentons aussi toutes les autres lignes transatlantiques faisant le service entre les ports du Canada, des Etats-Unis et d'Europe ainsi que des Bermudes, Cuba, Jamaïque, la Floride, etc.

Nous nous faisons un plaisir de donner tous les renseignements nécessaires.

JULES HONE.

36, rue St-Jean et 46, rue Dalhousie.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS,
177, rue St-Joseph, Québec.

Comme toujours cette importante maison est au premier rang pour le grand choix des LIVRES CLASSIQUES et le MATÉRIEL SCOLAIRE. Les municipalités, collèges, couvents, instituteurs, institutrices, sont toujours assurés de trouver à cet important établissement, ce dont ils ont besoin : et un ESCOMPTE spécial leur est accordé.

Vu qu'il y a un changement considérable cette année dans le prix des CLASSIQUES en général, La Cie J.-A. Langlais & Fils toujours de l'avant, vient de publier un nouveau catalogue d'une soixantaine de pages pour l'utilité de ses nombreux clients : demandez-le, il vous sera adressé gratuitement. Ce catalogue sera suivi dans le cours de l'année d'un autre beaucoup plus complet, et avis de sa publication sera donné dans *L'Enseignement Primaire*.

La Cie J.-A. Langlais & Fils a beaucoup de SPÉCIALITÉS, entre autres., elle édite un grand nombre de livres classiques nouveaux. Pour l'ouverture des classes, elle offre les trois nouveaux livres suivants :

INSTRUCTION CIVIQUE.—Nouvelle édition de l'*Organisation Politique et Administrative*, par C.-J. Magnan. Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la Province. Prix, 30 cts.

MANUEL PRATIQUE d'hygiène — Anatomie et physiologie, par le Dr Paradis : ouvrage rédigé en trois cours, pour les diplômes élémentaire, modèle et académique. OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil de l'Instruction publique. Prix, 30 cts.

ALGÈBRE.—Notes sur la composition des facteurs en produits, sur la décomposition des expressions algébriques en facteurs et sur la discussion des problèmes du premier degré, par A. Fyen, I. C., professeur de mathématiques à l'École Centrale de préparation et d'arpentage de Québec. Prix, 35 cts.

LA CIE LANGLAIS rappelle à ses nombreux clients, pour l'ouverture des classes, les nouveaux livres qu'elle a édités dans le cours de l'année scolaire 1906-07, et qui ont été accueillis avec succès, surtout par les candidats aux diplômes. Ces livres sont :

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

L'Analyse Grammaticale et *l'Analyse Logique*, par C. J. Magnan ;

Hygiène, par le Dr Paradis.

BANCS D'ÉCOLES.—La vente cette année a obtenue un succès sans précédent. Nos prix sont modérés et nos meubles sont d'un fini parfait, tout en combinant la beauté, la force et le confort.

JOURNAL D'APPEL.—Le seul approuvé est celui de *J. N. Miller*. Exigez qu'on vous le donne, lorsque vous le demandez.

CARTES GÉOGRAPHIQUES et Globes terrestres. Tableaux noirs, comme toujours, le plus grand choix aux meilleurs prix.

ÉCRITURE.—Calligraphie canadienne, écriture penchée à droite.

ABÉCÉ.—Nouvelle méthode de lecture par l'image, par N. Tremblay : Premier livre, 5cts ; Deuxième livre, 10cts.

TABLEAUX DE LECTURE, par B. Lippens. Deux magnifiques tableaux de 36 pouces par 24. Prix : \$1.00 les deux tableaux.

CODE CATHOLIQUE ou *Commentaires du catéchisme de Québec*, par l'abbé D. Gosselin.

S'adresser à P. GAUVREAU, 122, Côte la Montagne, Québec.

N. B.—Le 20e mille est en circulation.

Emparons-nous du sol!

RESTONS CHEZ NOUS!

La Province de Québec pour les Canadiens français

La belle et fertile Région du Lac St-Jean

